

Projet

Agristo Hauts de France

**d'usine de production de produits
surgelés à base de pommes de terre
à Escaudoèvres (59)**



Concertation préalable
10 juin – 17 juillet 2024

Réunion publique d'ouverture de la concertation du 12 juin 2024

COMPTE-RENDU

 www.concertation-agristo.fr

Agristo
we love potatoes

La réunion publique d'ouverture de la concertation publique sur le projet Agrist'Hauts de France s'est tenue le mercredi 12 juin 2024, à la salle polyvalente d'Escaudoevres en présence d'intervenants et de 152 participants.

Intervenants présents lors de cette réunion publique :

- **Thierry BOUTEMAN**, Maire d'Escaudoevres ;
- **Nicolas SIEGLER**, Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ;
- **Kristof WALLAYS**, Directeur des opérations, Agristo ;
- **Ward CLAERBOUT**, Responsable des Affaires publiques, Agristo ;
- **Sylvain BOURDON**, Directeur du projet Agrist'Hauts de France, Agristo ;
- **Anne-Marie ROYAL**, garante de la concertation ;
- **Mickaël DEREUX**, garant de la concertation ;
- **Renaud DUPUY**, 2concert (animateur) ;
- **Martin BACHOLLE**, 2concert (animateur) ;

Introduction :

Le présent compte-rendu propose une restitution intégrale des différentes interventions et échanges avec le public.

Pour une lecture facilitée, vous trouverez ci-dessous, associés aux pages du compte-rendu correspondantes, les différentes séquences de la réunion ainsi que les thématiques abordées au travers des questions posées par les personnes présentes.

Le diaporama de présentation illustrant les propos des intervenants est disponible en téléchargement sur le site internet de la concertation à l'adresse suivante :

La réunion s'est déroulée de la façon suivante :

- **Accueil républicain :**
 - **Thierry BOUTEMAN**, Maire d'Escaudoevres – **PAGE 4**
 - **Nicolas SIEGLER**, Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai – **PAGE 5**

- **Présentation du projet et de la concertation :**
 - **Le groupe Agristo et les principales informations sur le projet Agrist'Hauts de France** par Kristof WALLAYS, Directeur des opérations, Agristo – **PAGE 7**
 - **Le rôle des garants et de la Commission National du Débat Public** par Anne-Marie ROYAL, garante de la concertation – **PAGE 7**
 - **Le dispositif de concertation** par Martin BACHOLLE, 2concert (animateur) – **PAGE 9**
 - **Les engagements du maitre d'ouvrage pour la concertation** par Ward CLAERBOUT, Responsable des Affaires publiques, Agristo – **PAGE 10**

- Temps d'échanges avec salle sur la concertation *(sont reprises ici les thématiques abordées par les participants, les questions posées sont **identifiées en vert** dans le compte rendu intégral) :*
 - Les modalités de concertation avec le monde agricole – **PAGE 12**
 - Les procédures de consultation du public et les étapes réglementaires des projets industriels – **PAGE 13**

- Présentation du projet en détails :
 - **Les détails du projet et ses enjeux à l'échelle locale** par Sylvain BOURDON, Directeur du projet, Agristo – **PAGE 14**

- Temps d'échanges avec salle sur les détails du projet et ses enjeux *(sont reprises ici les thématiques abordées par les participants, les questions posées sont **identifiées en vert** dans le compte rendu intégral) :*
 - Le trafic des poids lourds desservant le projet – **PAGES 19, 22, 25, 27 et 30**
 - L'approvisionnement en eau – **PAGE 23**
 - La gestion des odeurs – **PAGE 21**
 - La station d'épuration prévue dans le projet – **PAGE 25**
 - La gestion du risque industriel – **PAGE 27**
 - Les effets du projet sur le monde agricole – **PAGE 34**
 - Les bassins de décantations de Tereos – **PAGES 31 et 35**

Restitution des échanges :

R. DUPUY, cabinet 2Concert : On a laissé le quart d'heure ou les 10 mn, donc on va commencer si vous le voulez bien. Bienvenue à tous – vous êtes très nombreux ce soir, c'est très bien – pour cette concertation publique du projet Agrist'Hauts de France. Je vous présenterai tout à l'heure le programme de la réunion et l'organisation. Tout d'abord, je vais laisser pour l'accueil le Maire de la Commune et ensuite, le Président de la Communauté de communes. Messieurs, vous avez la parole.

T. BOUTEMAN, Maire d'Escaudoevres : Mesdames, messieurs, bonsoir. Messieurs les représentants de l'entreprise Agristo, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération. Avant de commencer mes propos, je tiens quand même à excuser l'absence de Monsieur le Sous-Préfet et de ses services qui ne peuvent pas être présents ce soir parce que, comme vous le savez, ils sont actuellement en période de réserve électorale, et donc ils ne peuvent malheureusement pas participer aux réunions publiques.

Il y a un peu plus d'un an, nous nous battions pour préserver des emplois et l'industrie agroalimentaire sur notre territoire. Nous ne voulions pas nous retrouver avec un squelette industriel au cœur de notre commune, et chacun de nous pensait au drame que cela pouvait représenter pour les salariés, les entreprises prestataires et l'ensemble des familles directement impactées par cette terrible décision. Depuis, les jours ont passé, ce spectre s'est éloigné suite aux annonces, en août dernier, de l'entreprise Agristo qui a fait le choix de retenir le site de la sucrerie d'Escaudoevres pour y implanter sa toute première usine en France.

10 mois se sont écoulés et depuis cette annonce, 2 visites sur votre site de Wielsbeke ont été organisées, 2 comités techniques ont eu lieu sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet, et aujourd'hui, vous lancez cette concertation volontaire avec le souhait d'informer au mieux chaque habitant du territoire sur votre projet d'implantation et, je l'espère, rassurer chacun d'eux face aux diverses inquiétudes.

Par votre démarche, que je salue, vous réaffirmez ainsi votre souhait de co-construire ce projet avec le souci d'une future installation industrielle respectueuse de ses salariés, de ses voisins, de son territoire et de son environnement.

Bien évidemment, nous sommes conscients que vous êtes contraints à certaines obligations pour permettre d'atteindre la production espérée. Mais je sais pouvoir compter sur votre écoute attentive pour apporter toutes les modifications possibles qui amenuiseront les nuisances et renforceront notre sécurité. L'implantation de votre entreprise va permettre la création de nombreux emplois et je ne peux que m'en satisfaire. Ces emplois permettront demain de faire vivre et préserver notre commerce local, de nouvelles familles viendront s'installer sur notre territoire, et je l'espère, permettront d'augmenter notre population et d'éviter certaines fermetures de classes dans nos écoles. Pour les Scaldobrigiens, c'est aussi la garantie de ne pas voir diminuer le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération de Cambrai. Cette attribution finance en partie aujourd'hui nos investissements, l'aménagement et l'embellissement de notre ville.

Malgré l'enthousiasme suscité par ce projet, l'équipe municipale vous a déjà fait part de quelques interrogations lors des différents comités techniques : la hauteur de vos bâtiments, leur implantation, l'impact sur le trafic routier dans la rue d'Erre, la rue du Marais, notre commune, le territoire, les accès au site, l'usine dans son environnement, les éventuelles nuisances olfactives et auditives, les risques liés à votre activité industrielle tant sur le plan écologique que sur le plan de la sécurité, la gestion de l'eau et l'aspect esthétique de la future installation pour nos riverains directement concernés. Quelques réponses et modifications ont déjà été apportées au projet et je tiens à vous en remercier.

D'autres thèmes doivent être évoqués, comme votre implication aux participations à la vie locale, le déploiement éventuel d'un réseau de chaleur sur lequel nous avons déjà échangé, des énergies renouvelables, la mise en place d'une démarche responsable sociétale des entreprises avec un plan d'action en vue de répondre aux enjeux du développement durable. Autant de sujets à travailler avec vos équipes accompagnées par les services de l'État qui s'affairent chaque jour pour permettre l'aboutissement de ce projet.

Enfin, n'oublions pas que les emplois industriels sont la base de notre économie. Avec l'érosion et la délocalisation de nos industries sur fond de concurrence mondiale, nous devons être plus que satisfaits de voir l'entreprise Agristo s'implanter sur notre territoire. Je tiens à renouveler mes remerciements aux équipes responsables de l'entreprise qui, par l'organisation de cette concertation volontaire, doit permettre de faire évoluer et intégrer ce projet sur notre territoire.

Merci de votre écoute. (*Applaudissements*)

R. DUPUY : Monsieur le Président.

N. SIEGLER, Président Communauté d'agglomération de Cambrai : Monsieur le Maire, mesdames-messieurs les membres du Conseil municipal, Monsieur CLAERBOUT, Monsieur BATTEUX que j'aperçois là-bas au loin et que je n'ai pas encore salué, mesdames-messieurs les Scaldobrigiens et Scaldobrigiennes. Évidemment, l'intervention que je fais maintenant est absolument différente de celle que j'avais imaginée il y a encore quelques jours pour des raisons dont chacun a pu prendre connaissance dans la presse hier. Je ne supporterai pas que la législation nationale n'accepte pas qu'une entreprise contribue à une élection nationale directement ou indirectement, donc évidemment, je vais m'en tenir à un rôle de témoin. Je vais essayer d'être le témoin le plus objectif possible. Saluer évidemment les Garants de la concertation, parce que tout cela n'a de sens que parce que nous avons des Garants de la concertation, c'est-à-dire la Commission nationale du débat public qui a désigné en la personne de Madame ROYAL et de Monsieur DEREUX des arbitres, des juges, des Garants que la concertation que nous mettons en œuvre est une concertation effective, sincère, transparente, c'est l'enjeu. Le Maire d'Escaudœuvres l'a évidemment rappelé, je ne m'étalerai pas sur le passé, simplement témoigner de ce que, pour le Président de la Communauté d'agglomération et pour la Communauté d'agglomération, le dossier Agristo représente déjà aujourd'hui.

Imaginer cela pour un élu, imaginer simplement le travail qu'ont déjà accompli les services de l'État et la sous-préfecture qui ne peuvent pas être présents aujourd'hui pour des raisons d'obligation de devoir de réserve, évidemment. Donc je dois d'abord vous dire la satisfaction de l'ensemble du Conseil communautaire de Cambrai d'avoir vu arriver il y a très longtemps le projet d'Agristo sur notre territoire et la reconversion de l'usine de sucrerie Tereos accueillie par Roland LESCURE, d'ailleurs, par Monsieur CLAERBOUT et les équipes d'Agristo.

C'est quelque chose d'assez exceptionnel dans la vie d'un territoire qu'une industrie qui, pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, s'en va, se démantèle et va rendre un terrain presque neuf ou neuf – neuf – pour permettre sa reconversion et l'arrivée d'un nouveau site industriel.

Il faut à mon sens bien avoir en tête que c'est vraiment le début de la concertation publique. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas déjà eu beaucoup de travail accompli. Il y a eu beaucoup de travail par le Directeur de projet que je salue à nouveau. J'ai assisté à un certain nombre de réunions où je dois témoigner de la transparence de votre groupe, de l'écoute de votre groupe, de la compréhension des enjeux de l'intégration d'une unité industrielle dans un tissu urbain existant qui a beau avoir connu 150 ans d'activité industrielle, aujourd'hui connaît le calme ou presque. Et la nature a horreur du vide.

Si je dois encore une fois témoigner des premiers engagements que vous avez pris, ce sont des modifications de votre projet initial par rapport à celui d'aujourd'hui. Ce sont les engagements que vous prenez sur la conservation du bâti et du patrimoine ; ceux que vous prenez sur le recentrage des *transtockers* au cœur du site, avec une perspective visuelle que les uns et les autres ont du mal à imaginer aujourd'hui, mais très clairement, assez lointain des rues. Et ce sont les engagements que la Communauté d'agglomération, le département du Nord et vous-même prenez autour d'un sujet qui intéresse bien au-delà de la commune d'Escaudœuvres, bien sûr le développement économique, je ne reviens pas dessus, le Maire d'Escaudœuvres l'a très bien dit.

Et la solidarité de la Communauté avec la commune au travers des allocations compensatrices de taxe professionnelle n'est pas un débat, Monsieur le Maire. N'ouvrez pas un débat quand il n'y a pas de débat. La solidarité du territoire avec la commune existe et existera toujours.

Sur la question, j'y reviens, du trafic routier qui est une forme d'interrogation, parce que quand on n'a pas encore entamé cette période de concertation, on entend tous les chiffres, on se dit « Tereos était beaucoup moins... » ou « beaucoup plus... », bref, tant qu'on ne s'est pas vu, on entend tout et son contraire, et je dois tout simplement témoigner que le Département, la Communauté et votre entreprise, avec évidemment l'État, travaillent tout simplement à la question de l'intégration du trafic routier de cette belle usine.

Comme j'ai pu l'indiquer dans un Édito assez récent pour celles et ceux qui n'ont pas encore reçu le Com.Action, nous allons nous saisir évidemment de cette enquête publique, à la fois volontariste au sens de la loi, sur un projet qui n'en reste pas moins un investissement majeur de plus de 280 M€ HT de mémoire – ce sont des euros 2023 – dans cette commune, et évidemment, les riverains en premier. Mais aussi que vous ayez l'assurance que c'est l'ensemble du territoire qui se saisit de cette concertation publique qui a démarré lundi et qui s'arrêtera le 17 juillet.

Les collègues maires de Thierry Bouteman, les collègues élus évidemment vont, au travers du site internet mis à disposition, faire remonter tous les sujets de la concertation publique que je salue. Il est déjà de qualité compte tenu à la fois du projet industriel qui était le vôtre initialement, qui est celui dont vous avez le pilotage aujourd'hui, avec la manière que vous avez de le faire, sous l'autorité ou plutôt la bienveillance et la garantie de l'effectivité d'un débat efficace, transparent sur l'ensemble des enjeux qui sont aujourd'hui ceux de développement économique, pas simplement parce que c'est la reconversion d'une sucrerie, des enjeux d'emploi, de formation, environnementaux, de transition écologique, de cadre de vie. Bref, des enjeux pour qu'Agristo connaisse sur ce territoire au moins 150 ans de vie tel que nous avons pu le connaître par ailleurs.

Merci d'avoir organisé cet événement. Il est important. Il est nécessaire. Chacun doit s'en saisir et profiter de l'appel et du témoignage que finalement vous appelez de vos vœux du Président de la Communauté d'agglomération comme de chacun des habitants de ce territoire. Merci à vous.
(Applaudissements)

R. DUPUY : Merci. Je vais donc vous présenter très rapidement le programme de la réunion, parce qu'une réunion de concertation, ce sont des temps de présentation et des temps d'échanges.

Juste après cette présentation, il y aura le projet Agrist'Hauts de France avec une intervention sur le cadre général du projet. Ensuite, on va vous présenter la démarche de concertation, on donnera la parole aux deux Garants de la concertation, Anne-Marie ROYAL et Michaël DEREUX. Après, on aura un temps d'échange sur la concertation, c'est-à-dire sur les modalités de la concertation, pour que vous nous disiez si la manière dont elle est organisée vous convient, si vous avez des questions à poser. À partir de ce moment-là, une fois qu'on aura passé un petit quart d'heure/une demi-heure, le temps qu'il faudra sur ces questions sur la concertation et son organisation, on rentrera dans le détail du

projet, ses impacts, comment il est conçu, son organisation, etc. Après ce temps de présentation détaillée du projet, vous aurez tout le temps pour poser des questions et donner un avis sur le projet. À la fin de la réunion, je vous en parlerai tout à l'heure, il y aura un moment récréatif, mais on en reparlera tout à l'heure.

Je vais donc appeler Kristof WALLAYS, Directeur des opérations du groupe Agristo – je vais le laisser se présenter plus en détail – pour nous présenter globalement le projet, le cadre et la société Agristo. Kristof, vous avez la parole.

K. WALLAYS, Directeur des opérations du groupe Agristo : Bonjour. Merci. Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération – excusez-moi pour mon français. Merci aussi aux Garants et merci à tout le monde de venir ici.

J'ai l'honneur de vous présenter en bref le groupe Agristo. Nous sommes un groupe familial belge. C'est mon père, avec un copain, qui a fondé la société il y a quelques années passées. Maintenant, je fais partie de la deuxième génération, ensemble avec 5 collègues qui managent la société. Nous avons 5 sites pour le moment, dont 3 en Belgique, 1 en Hollande et 1 petite opération en Inde. Nous travaillons avec 1 300 employés et chez nous, on les appelle les Potatoholics ; tout le monde qui travaille chez nous, ce sont « Potatoholics ». On exporte presque partout dans le monde et on fait pas mal de produits comme c'est projeté ici.

Pourquoi le projet Agrist'Hauts de France ? En fait, c'est une suite logique de notre développement international. On a besoin d'augmenter la capacité et aussi et surtout de nous rapprocher de notre marché français qui est notre deuxième marché important. On veut créer ici une usine efficace et durable, d'un niveau très technologique, et nous avons aussi l'ambition de travailler avec tous les fermiers des environs.

Quelques infos-clés sur le projet général. Les détails seront travaillés en plus. Comme déjà dit, il s'agit d'un investissement de 280 M€. On envisage une création d'emplois de 140 personnes au début, qui va augmenter vers 300/350 emplois. Notre plan de *timing* est de démarrer mi-2027. Ce sont les grands contours de notre plan. Comme je l'ai dit, les détails seront discutés tout à l'heure.

Je passe maintenant la parole aux Garants. (*Applaudissements*)

M. BACHOLLE, 2Concert : Merci beaucoup. Je vais peut-être dire un tout petit mot d'introduction. C'est vrai que nous ne nous sommes pas présentés, mon collègue Renaud DUPUY et moi-même. Je suis Martin BACHOLLE, du cabinet 2Concert. Nous accompagnons Agristo sur l'organisation de cette concertation ; certains ont pu nous voir et échanger avec nous. On se tient évidemment à votre disposition pour toute question. Je passe tout de suite la parole aux Garants de la concertation, Anne-Marie ROYAL et Michaël DEREUX.

A-M. ROYAL, Garante CNDP : Pour préciser et compléter ce que vient de dire Monsieur BACHOLLE, c'est bien chez eux, par exemple, qu'arrivent les questions que vous posez sur les cartes T. C'est un accompagnement technique. Eux, c'est une équipe au service d'Agristo pour assurer – ce n'est pas le métier d'Agristo – la concertation.

Alors que nous, Michaël DEREUX et moi, sommes complètement indépendants et venons de la Commission nationale du Débat Public.

Qu'est-ce que la Commission nationale du débat public ? Tout à l'heure, un monsieur avait l'air de dire « pourquoi êtes-vous là si vous n'êtes pas capables de répondre à mes questions ? » Non, je ne suis pas capable de répondre aux questions ! Moi, je suis là pour vous garantir que vous aurez la réponse aux questions. La Commission nationale est une entité, une autorité indépendante, financée

effectivement avec nos impôts à tous, mais qui ne rend des comptes qu'à la Cour des comptes, qui est là pour mettre en œuvre un simple article de droit. On la chance – cela n'existe pas partout, je pense qu'en Belgique, vous n'avez pas tout à fait le même système que nous ici – que la Charte de l'environnement nous donne le droit à tous d'avoir l'information sur tout projet qui touche à notre environnement et sur tout élément, et de contribuer à la décision publique. Ce soir, comme vous l'avez compris, et malheureusement jusqu'au 7 juillet, nous aurons quelques problèmes pour avoir les réponses des services de l'État qui sont en train de travailler –ils nous les communiqueront, ils vont vous répondre, mais vous ne les verrez pas physiquement.

Notre rôle, nous, est juste de garantir ces éléments, de veiller à ce qu'autant le maître d'ouvrage que les Collectivités et les services de l'État, tous ceux que vous interrogerez, vous répondent de façon la plus complète et la plus précise possible.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Vous avez un dessin. On est bien dans la partie très amont du projet. Vous avez entendu, cela fait déjà quelques mois qu'AgriSto travaille sur un projet, mais ils sont toujours à la phase « projet ».

C'est là que nous pouvons travailler ensemble et que vous pouvez contribuer à questionner l'opportunité de ce projet dans un premier temps, mais aussi peut-être à le qualifier pour que, si ce projet se fait, il soit bien un projet du territoire autant que du maître d'ouvrage. On va donc travailler pendant un mois et demi à peu près jusqu'au 17 juillet, et à partir de tout ce que vous nous aurez remis, nous allons rendre un rapport. Non pas un rapport sur le dossier, à savoir : - il est pertinent/il n'est pas pertinent- mais seulement sur la procédure de concertation, comme cela s'est passé, rappeler au maître d'ouvrage et aux autres acteurs qu'ils ont oublié un certain nombre de questions, qu'ils ne sont pas allés jusqu'au bout de la démarche et que vous attendez encore des réponses, si c'est le cas. Avec ces éléments-là, AgriSto décidera de continuer ou pas. D'abord, il va devoir nous répondre et donc vous répondre, puisque tous ces documents sont publics. Si vous êtes allés voir le site, vous avez déjà vu notre lettre de mission qui est publique, tout ce que nous faisons apparaît sur le site de la concertation, mise en place par AgriSto, également sur debatpublic.fr, site de la CNDP.

Ici, nous sommes dans une concertation volontaire, donc le rôle des Garants peut s'arrêter après. Mais il y aura une obligation d'AgriSto de continuer à vous informer jusqu'au moment de l'enquête publique. Il faut que vous sachiez que par exemple, le travail que nous faisons, notre bilan à Michaël DEREUX et moi-même et la réponse du maître d'ouvrage, vous les retrouverez aussi dans le dossier de l'enquête publique- Cette démarche de concertation volontaire est proche de celle d'une concertation obligatoire tant dans la rigueur, nous avons la même exigence que si le projet était au-dessus des seuils. D'une façon comme d'une autre, c'est bien la transparence à laquelle vous avez droit grâce à la Charte de l'environnement.

Le principe d'indépendance, je vous l'ai déjà indiqué ; nous sommes très heureux d'être dans le Cambrésis, mais autant avec les services de l'État qu'avec le maître d'ouvrage, nous sommes neutres, nous n'avons pas d'idée sur le projet, c'est vous qui en avez, c'est vous qui allez l'alimenter.

Premier principe : la transparence. On n'a pas commencé à travailler ce soir, cela fait déjà depuis le mois de mars que nous « torturons » de temps en temps AgriSto, que nous travaillons avec l'équipe de 2Concert pour arriver à ce que vous ayez un dossier – il est sûrement perfectible – le plus complet possible, le plus clair possible – c'est à vous de nous dire tout ce qui manque dedans – et à faire que continue cette transparence. L'argumentation, cela s'adresse à tout le monde, cela s'adresse aussi à vous. C'est-à-dire que chacun ici est libre de poser les questions qu'il veut, mais il doit les expliciter. Il faut qu'on puisse comprendre, et eux doivent expliciter les réponses. On a aussi besoin de veiller à la forme de ces échanges. Si on veut que ce dispositif fonctionne, une bienveillance réciproque, un

respect est indispensable. On est là pour que vous échangiez vos arguments les uns aux autres, mais d'une façon qui permette d'avoir un dialogue.

Ensuite, égalité de traitement. Aujourd'hui, il n'y aura plus d'interventions de responsables publics, mais sinon, j'ai l'habitude de dire à Monsieur le Préfet, aux maires et autres : « vous avez le même temps que les autres ». Et après, je me dis à moi que je prends un peu beaucoup de temps aussi – quand vous avez du temps de parole, il faut essayer d'être concis et respecter les prises de paroles des autres.

Et puis l'inclusion. C'est que tout le monde peut venir. Ici, vu les délais, etc., on ne va pas travailler avec les écoles, mais dans bon nombre de concertations, nous allons rencontrer les jeunes parce que les projets que nous faisons, qui se développent sur les territoires, sont bien des projets d'avenir, et donc cela touche la jeunesse. Par exemple tout à l'heure, plusieurs personnes questionnaient sur « pourquoi il y avait ces petits papiers pour poser des questions » ; c'est parce que parfois, certains ont du mal à poser la question à l'oral. Ce n'est pas grave, on peut la poser à l'écrit. On essaie de trouver les solutions et de chercher pour que chacun puisse participer.

Voilà un petit peu les éléments, voilà ce qu'est la concertation. Michaël et moi sommes donc à votre disposition. Nos adresses apparaissent partout. N'hésitez pas. (*Applaudissements*)

M. BACHOLLE : Merci beaucoup. Je vais maintenant donner la parole à Ward CLAERBOUT qui va nous présenter la démarche de concertation portée par Agristo.

W. CLAERBOUT, Responsable affaires publiques Agristo : Bonjour. Je m'appelle Ward CLAERBOUT. C'est un nom qui n'a rien à faire avec une autre entreprise très connue de notre industrie, CLAERBOUT et non CLAREBOUT. Moi, je travaille pour Agristo. Je suis responsable des affaires publiques chez Agristo.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier d'être venus nombreux ce soir et de prendre du temps, et surtout pour venir écouter et nous donner la possibilité d'expliquer notre projet. Ce soir, nous parlerons d'un site qui a déjà connu des activités agroalimentaires depuis 150 ans. Nous sommes très fiers d'avoir la possibilité de continuer cette tradition, nous l'espérons, avec une activité agroalimentaire dans les années qui viennent. Notre projet sera nouveau, moderne, avec des technologies innovantes, toujours dans l'agro-alimentation.

Cette fierté dont je parle est très importante pour nous. Nous voulons réaliser une usine de laquelle nous serons fiers en tant qu'entreprise, mais aussi de laquelle les riverains et toutes les parties prenantes seront fiers. Comme nos employés sont aussi les ambassadeurs de notre entreprise, nous voulons que les riverains ou nos futurs voisins deviennent aussi des ambassadeurs de notre entreprise. C'est pour cela que nous voulons réaliser ce projet ensemble, avec vous, avec toutes les parties prenantes et dans un esprit de co-construction. C'est d'ailleurs exactement cet esprit qui a fait des usines en Belgique, réalisées de la même façon, un grand succès.

Nous sommes donc ici pour vous écouter, répondre à vos questions, mais surtout pour entamer ce processus de concertation, ensemble, avec vous, dans les semaines qui viennent.

Comme déjà dit, le mois dernier, nous avons déjà beaucoup travaillé avec les services de l'État, de la CAC et de la Commune afin de pouvoir vous présenter un premier projet qui tienne compte de contraintes différentes.

Nous avons choisi d'entrer dans ce trajet de concertation volontaire, accompagnés par les Garants de la CNDP parce qu'Agristo est nouveau en France. Nous n'avons pas encore d'usine en France. Cela veut dire que le contexte est nouveau pour nous aussi. Nous sommes donc très contents d'être

accompagnés avec des experts, comme le bureau de concertation 2Concert, pour nous guider dans ce processus.

Du côté d'Agristo, nous avons une réelle volonté de faire les choses bien, en transparence et ensemble avec vous.

Vous trouverez déjà beaucoup d'informations sur le site web, dédié à cette procédure de concertation, mais nous, personnellement, sommes disponibles et accessibles pour répondre à toutes questions que vous avez, si ce n'est aujourd'hui, ce sera dans les ateliers plus tard ou via les réponses publiées sur le site web.

Nous sommes dans une concertation préalable, cela veut dire que nous sommes en train d'élaborer ce projet. Il y a encore des études en cours. Peut-être n'aurons-nous pas encore toutes les réponses aujourd'hui. Beaucoup d'études techniques doivent se faire. Mais nous estimons important de vous informer avant toutes les procédures officielles nécessaires pour obtenir les autorisations.

C'est une belle opportunité de tenir compte de vos idées et de modifier certains aspects du projet si nécessaire. Le débat pourra donc porter sur des aspects différents comme l'opportunité du projet en effet, les enjeux socio-économiques, environnementaux et urbains, les solutions alternatives et la participation.

Sur ce premier point, je voudrais prendre une minute pour vous expliquer pourquoi nous avons vraiment choisi cette implantation dans le Nord de la France. Comme Kristof l'a dit, pour Agristo, c'est notre deuxième marché en termes de vente. Nous n'avons pas encore de site de production aujourd'hui, mais nous achetons déjà des pommes de terre en France, qui sont transportées vers la Belgique pour être transformées là-bas, pour ensuite être vendues en France à nouveau. C'est une situation un peu bizarre, ce n'est pas logique. Pour nous et nos clients, cela a beaucoup plus de sens de transformer les pommes de terre françaises en France. En plus de cela, le Cambrésis est aussi un bassin d'emplois avec beaucoup d'expertise, et des agriculteurs qui ont également beaucoup d'expérience dans la culture des pommes de terre. D'ailleurs, en anglais, ils disent « *french fries* » – nos produits seront donc vraiment des frites françaises si nous arrivons à réaliser ce projet.

Voilà ce que je voulais vous dire. (*Applaudissements*)

M. BACHOLLE : Merci beaucoup. Nous sommes dans une réunion d'ouverture de cette concertation, et c'était donc important pour nous de vous présenter le dispositif de concertation qu'on a imaginé et prévu en collaboration avec les Garants de la concertation. Vous avez pu recevoir des dépliants dans vos boîtes aux lettres. Ici, on a remis le périmètre en bleu où étaient diffusés ces dépliants, mais il est important pour nous de rappeler qu'on a un périmètre beaucoup plus large qui est celui de l'agglomération d'une manière générale, mais aussi que toute personne intéressée par ce projet peut participer à cette concertation.

Sur le dispositif d'information, je voudrais juste vous rappeler ce qu'on a mis en place, très rapidement. Nous avons donc diffusé un communiqué dans la presse, on a fait cette annonce locale via des affiches, des dépliants et un kit d'information envoyé aux mairies de l'agglomération. On a également mis un encart sur le projet dans le Com.Action qui sort cette semaine. Un certain nombre de documents sont dédiés à l'information technique sur le projet, le site internet essaie de réunir le plus d'informations possible, le dossier de concertation qui fait 76 pages permet d'être au plus près des enjeux et de l'ensemble des caractéristiques du projet à ce stade des études. On a une synthèse de 8 pages de ce dossier. Nous avons également des expositions disponibles à la mairie et à la médiathèque d'Escaudœuvres.

Ensuite, il y a tout ce qui permet de participer, avec évidemment le site internet. On a mis en ligne une rubrique participative où on a déjà reçu pas mal de questions – en tout, 15 questions sont déjà publiées sur le site internet dont les réponses vont arriver bien évidemment – et nous avons reçu 6 avis, soit via les cartes T du dépliant, soit directement sur le site internet. Il y a les temps d'échanges – ce soir, réunion de lancement. Dès demain matin, l'équipe d'Agristo et moi-même serons au Centre commercial d'Auchan à Escaudœuvres pour répondre aux questions – c'est aussi l'occasion d'aller voir les gens pendant qu'ils font leurs courses, durant leur quotidien, d'aller vers eux et ne pas uniquement parler qu'avec ceux qui viennent nous voir. On a également une rencontre du même type au marché communal de Cambrai et une troisième rencontre de ce type le 22 juin au marché communal d'Escaudœuvres.

Entre les deux, un des points d'orgue de la concertation sera la visite de l'usine de Wielsbeke – comme l'a dit Monsieur WALLAYS, c'est l'une des usines actuellement exploitées par Agristo – qui vous permettra de prendre connaissance du type d'aménagements et d'installations techniques mis en œuvre par les équipes d'Agristo en Belgique. Cette visite se fera sur inscription pour des raisons pratiques et de sécurité. Pour le moment, on a une trentaine d'inscrits – on a mis la barre à 50 pour cette visite du 19 juin, il reste donc une vingtaine de places. Si vous voulez prendre connaissance de visu de la façon dont travaille Agristo, je vous invite donc à aller sur le site internet et à vous inscrire pour cette visite. Si vous n'avez pas la possibilité d'aller sur internet, n'hésitez pas à venir me voir directement si vous voulez que je vous inscrive, il n'y a évidemment aucun problème.

Ensuite, nous aurons 2 ateliers thématiques, le 27 juin et le 4 juillet, qui seront l'occasion de sortir un petit peu de ce type de réunion un petit peu scolaire et de rentrer dans le cœur des sujets, le 27 juin sur la dynamique socio-économique du projet – tous les enjeux sur l'emploi, l'agriculture, etc. qui peuvent émaner de ce projet – et le 4 juillet sur l'implantation urbaine et environnementale de l'usine où là, on va vraiment venir resserrer la focale sur les enjeux très locaux, les éventuels impacts, l'insertion paysagère et essayer de vraiment travailler ensemble, répondre à toutes vos questions les plus précises et également échanger sur vos attentes à ce niveau-là.

Ensuite, le 10 juillet, quelques jours avant la fin de la concertation, nous aurons une réunion publique de synthèse, un peu sur le même format qu'aujourd'hui, où les équipes d'Agristo viendront vous présenter leurs enseignements, ce qu'ils ont entendu, les questions principales, les thématiques qui ressortent de cette concertation et les premiers engagements sur lesquels ils veulent se positionner pour la poursuite du projet.

Tout cela fera l'objet de deux bilans, comme l'a dit Madame ROYAL, un bilan des Garants qui sera publié un mois après la fin de la concertation, donc le 17 août, et un bilan du maître d'ouvrage qui intégrera les enseignements des Garants, un mois plus tard encore, soit le 17 septembre 2024. Ces deux bilans seront bien sûr mis en ligne sur le site internet et donc entièrement publics et portés à votre connaissance.

Je vous propose maintenant de faire un premier temps d'échanges, donc de vous donner la parole, spécifiquement sur l'organisation de la concertation. Madame ROYAL, vous souhaitiez compléter ?

A-M. ROYAL : Oui, effectivement, parce que nous, nous avons réfléchi quelque chose, mais vous, vous avez peut-être des demandes, des attentes un peu plus particulières, et donc c'est aussi l'occasion de le dire. Une petite demande. Comme on est beaucoup et que, comme vous l'avez constaté, le maître d'ouvrage est flamand – ils parlent français, mais si nous parlons trop vite, cela va être un petit peu compliqué – si vous pouvez, quand vous posez des questions, le faire pour qu'on puisse tous en profiter. De toute façon, des micros sont à votre disposition. Ceux qui veulent le faire par papier, vous nous les donnez comme ça.

R. DUPUY : On va passer à ce temps d'échanges. Ceux qui ont des questions à poser sur le dispositif de concertation, vous levez la main. Émilie au fond a un micro et viendra vers vous. Juste deux petites précisions : les débats sont enregistrés – ils sont même filmés – parce qu'il y aura un compte-rendu littéral complet de la réunion. Si vous souhaitez que votre propos vous soit attaché, vous vous présentez ; si vous souhaitez rester anonyme, vous restez anonyme, il n'y a pas de problème. Monsieur, le micro arrive.

Un participant : Bonsoir. Philippe LESAGE du Parc naturel de l'Avesnois. Par rapport à la concertation, une question : comment est envisagée la concertation avec le monde agricole, à la fois en proximité, mais aussi des territoires voisins puisque cela va effectivement impacter un certain nombre de surfaces agricoles à venir, avec des contractualisations ? Un dispositif est-il prévu aujourd'hui ou des réunions déjà engagées avec la profession, les chambres d'agriculture, ou les territoires directement concernés ?

R. DUPUY : Merci. Anne-Marie ?

A-M. ROYAL : Pour le moment, une seule réunion est prévue, qui est l'atelier, mais effectivement, je pense que le maître d'ouvrage va prendre cette demande en compte.

R. DUPUY : Ward.

W. CLAERBOUT : En effet, il y a un atelier pendant lequel on va vraiment discuter sur ce sujet, mais ce n'est pas tout à fait nouveau pour nous non plus. Nous sommes déjà en contact avec le monde agricole dans les Hauts-de-France parce que nous achetons déjà les pommes de terre en France. C'est vrai aussi que nous allons accélérer ces contacts et avoir des contacts plus proches dans le futur ; nous sommes ouverts à tous les contacts avec le monde agricole.

S. BOURDON : Si je peux compléter, Ward. Effectivement, il y aura cet atelier thématique auquel on vous invite à participer. Vous pourrez poser vos questions. L'idée est d'inviter des représentants des groupements de producteurs et la chambre d'agriculture également, et sur les problématiques que vous soulevez, nous serons à même d'échanger, de partager vos idées et de voir comment on peut avancer sur ces sujets.

A-M. ROYAL : Puisque j'ai entendu que c'était le Parc naturel régional, si le parc naturel vous invite dans sa commission agricole, par exemple, à venir, êtes-vous prêt à organiser... Il y a par exemple des réunions, comme avec la CLE (Commission Locale de l'Eau) pour tout ce qui est réseau d'eau, des informations aussi pour des gens qui travaillent sur une partie du projet. Est-ce possible d'avoir des temps complémentaires pour eux ?

W. CLAERBOUT : C'est tout à fait possible. Si nous sommes invités, nous viendrons.

R. DUPUY : Sur les modalités. Monsieur ?

Un participant : Bonjour à toutes et à tous. Je me présente. Francis BOUFFETZ. Je représente l'association AQVERSE qui est inquiète sur l'implantation d'AgriSto sur Escaudœuvres. D'abord, je voudrais remercier le PDG, Monsieur WALLAYS, et son personnel de nous avoir accueillis à Wielsbeke, et très bien accueillis – les frites étaient bonnes. Je voulais déjà poser une question à Madame ROYAL, et je vous remercie de votre exposé. La CNDP a été saisie par qui ? AgriSto ou l'État ?

A-M. ROYAL : La CNDP est saisie par le maître d'ouvrage. L'État a une obligation de publier les projets, et pour tout projet supérieur au seuil – on parle des seuils industriels, mais ce sont aussi des seuils de kilométrage ou de taille de projet – là, le maître d'ouvrage est obligé d'organiser une concertation

publique. Pour les projets en dessous, le maître d'ouvrage a le choix, mais des associations – je suis désolée, monsieur, pas de la taille de la vôtre, mais des associations reconnues à caractère régional...

Le même participant : Toute petite...

A-M. ROYAL : Peuvent saisir le Sous-Préfet ou le Préfet pour demander une concertation. Quand on parle de « volontaire », c'est vrai, c'est une forme de transparence et de volonté, je ne vais pas minimiser la volonté d'Agristo–Mais des projets arrivent et ne sont pas forcément dans une volonté du territoire dans ce cas les collectivités et/ ou les associations ont deux mois pour agir A ce moment-là, c'est le droit à l'initiative.

Le même participant : Merci de votre éclaircissement. Je voulais rappeler à l'assemblée, si vous le permettez...

R. DUPUY : Je permets.

Le même participant : Les procédures françaises.

- Le point n°1 : la concertation publique que vous êtes en train de mener, vous êtes en plein dedans.
- Le point n°2 : c'est le permis de construire déposé en mairie par Agristo, qui viendra après.
- Le point n°3 : modification du PLU – Plan local d'urbanisme – par la municipalité en place, vote au Conseil municipal, affichage en mairie, délivrance de l'autorisation environnementale DREAL Hauts-de-France – Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement du logement – article R122.5 du Code de l'environnement. Cela doit être rédigé dans le parfait ordre que je viens de dire.
- Le point n°4 : étude d'impact par le maître de l'ouvrage du projet. C'est ce que vous avez dit, madame, mais ça, ce sera mandaté par l'État. L'autorité environnementale rend son avis sur la finalité de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement pour le projet.
- Le point n°5 – le plus important : l'enquête publique par le Commissaire enquêteur nommé par le Préfet – j'insiste – puis mise sur le livre Avis des citoyens, délai : un mois.
- Le point n°6 : modification du PLU, contestation pour l'implantation de cette usine en zone urbaine accompagnée par un avocat référent en droit de l'urbanisme, contestation dans un délai de 2 mois après l'affichage en mairie du PLU.
- Le point n°7 (excusez-moi, cela ne tenait pas sur une page) et j'en ai terminé : l'avis aux citoyens sur le livre rempli par le Commissaire enquêteur, avis dans un délai de 1 mois.

Voilà les procédures qui sont réglementaires par l'État. Mais effectivement, vous travaillez en amont, je vous en remercie.

R. DUPUY : On est en amont.

A-M. ROYAL : Il y a deux choses. Effectivement, il y a l'enquête publique sur laquelle je reviendrai ensuite. Ici, nous sommes dans la phase de construction du projet. L'enquête publique, petite révision du Droit, c'est le Préfet qui demande au Tribunal administratif de nommer un Commissaire enquêteur. Donc effectivement, comme nous, c'est très réglementé. Ici, dans la salle, il y a 2 Commissaires enquêteurs. Mais nous avons bien deux fonctions différentes. Le Commissaire enquêteur est là à la fin du dispositif avec l'ensemble des documents. Tout à l'heure, vous avez vu Monsieur SIEGLER avec son dossier ; pour l'enquête publique, il sera à peu près de cette taille-là, et encore, je suis peut-être modeste. Là, vous aurez la possibilité de rendre des avis. Le Commissaire enquêteur rendra son rapport, tous vos délais sont exacts, et c'est à partir de ce moment-là que l'autorisation sera rendue. La procédure est donc encore longue. Il y a encore à peu près un an avant que cela puisse être fait. La

différence est qu'effectivement, au moment de l'enquête publique, on peut faire des remarques, mais ne plus bouger le dossier, c'est ce qui est différent.

R. DUPUY : Je vais vous redonner la parole. Juste, un interlocuteur termine, après, on reprend le micro. Vous avez la parole, monsieur.

Le même participant : Vite fait. Sur le pouce, comme on dit. Il faut savoir que le plus gros dossier qu'il va y avoir à traiter est la DREAL, on est d'accord ? Sur l'environnement, c'est le plus gros dossier qu'il va falloir traiter. C'est pour cela qu'on est là, Madame ROYAL.

A-M. ROYAL : La DREAL coordonne aussi bien les services de l'eau que tous les services, effectivement, vous avez tout à fait raison. C'est pour cela qu'on peut regretter que les services ne puissent pas être présents, mais on aura, par rapport à vos questions, au moment de la synthèse des contributions à la réunion du 10 juillet, des éléments en l'état des études à cette date.

R. DUPUY : Toujours sur la procédure de concertation actuelle. Avez-vous des questions ? Des avis ? Des demandes ? Non. Nous allons donc passer à la suite.

M. BACHOLLE : Nous allons donner la parole à Sylvain BOURDON, Directeur du projet Agrist'Hauts de France qui va nous expliquer les détails de ce projet.

R. DUPUY : Sylvain.

S. BOURDON, Directeur projet Agrist'Hauts de France : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous parler de ce projet qui nous occupe tant. Justement, on parlait du calendrier. Celui-ci est très schématique, mais il explique bien les différentes étapes qu'il y a à franchir pour arriver jusqu'au bout de notre projet, donc une usine qu'on pourra faire fonctionner à partir de juin 2027. On voit qu'on est très en amont de ce projet puisqu'on parle de quelque chose qui sera mis en route dans 3 ans.

Vous vous souvenez, le 28 août 2023, signature de l'accord trouvé entre Agristo et Tereos pour la réindustrialisation de la sucrerie, suite à l'annonce de sa fermeture, début d'année 2023. Tout de suite, nous avons commencé un processus de co-construction et de présentation de notre schéma directeur idéal. On va voir notre dernier schéma d'implantation qui, comme cela a déjà été rappelé par Monsieur SIEGLER, a déjà beaucoup changé. On a déjà beaucoup fait d'adaptations, et on va continuer parce que c'est l'esprit aussi de cette concertation préalable, d'élargir le débat, de prendre toutes les questions, de regarder tous les enjeux, et si nécessaire, de continuer à adapter le projet.

Aujourd'hui, on est en plein dans les études environnementales qui sont complexes. Vous avez, au travers de votre question, retracé effectivement en partie ces étapes, on a affaire à de nombreuses procédures particulièrement complexes. L'objectif, pour nous, est de déposer nos demandes d'autorisation en septembre 2024.

Suite à cela, il y aura l'instruction par les services compétents de l'État et comme cela a été dit, la coordination par le service instructeur DREAL, pour obtenir notre autorisation d'exploiter ainsi que le permis de construire et toutes les autres formalités qui nous permettront d'exploiter et d'avoir un site conforme à l'ensemble de la réglementation en juillet 2025, après que l'enquête publique soit réalisée au printemps 2025.

Juillet 2025 : permis de construire, autorisation d'exploiter, donc on va commencer les travaux de l'usine. On estime la durée des travaux à environ 2 années. On procédera évidemment au recrutement – on a parlé de 140 personnes pour démarrer avec 150 000 tonnes pour arriver dans le futur à la capacité maximale de l'usine à une date que l'on ne connaît pas, mais qui sera de 300 000 tonnes.

Notre autorisation sera donc demandée pour produire 300 000 tonnes de produits surgelés à base de pommes de terre. Les recrutements, les contrats d'achat de pommes de terre.

Ce que l'on souhaite, pour arriver jusqu'au bout de ce processus, c'est un démarrage de l'usine en juin 2027, donc dans 3 ans.

Cette usine a vocation à transformer des pommes de terre, et on aura deux grands types de familles de produits. La première famille, c'est la ligne des produits coupés avec les frites, qui peuvent être éventuellement enrobées – il y a nécessité d'avoir des grosses pommes de terre – et quand on récolte des pommes de terre, il y en a toujours une partie qui sont plus petites qui ne vont pas pouvoir donner des frites, qu'on va transformer en purée à laquelle on va donner une forme et fabriquer par exemple des pommes noisette, des pommes duchesse. Éventuellement, si on enrobe ces produits, on va avoir des croquettes, et si on mélange avec d'autres ingrédients comme des oignons, on aura des galettes qu'on appelle *rosties* dont les Anglais par exemple sont très friands. Cette usine aura donc plusieurs lignes de fabrication, elle fabriquera ses produits alimentaires que l'on pourra retrouver dans les restaurants et en grandes surfaces.

Ici, vous avez le plan d'implantation de l'usine qui a subi des évolutions importantes suite à la co-construction, aux échanges que l'on a eus avec la Commune dans le Comité de pilotage. Pour vous situer, vous avez ici le canal de l'Escaut, ici, l'écluse, le pont, la rue d'Erre, la rue du Marais. Tereos va continuer d'exploiter ses silos – ce sont des activités de stockage, mais aussi de conditionnement de sucre – et ils vont donc rester sur cette parcelle. On a pour objectif de créer une nouvelle entrée située ici, juste à côté de l'entrée historique du site, le but étant de permettre à Tereos de rentrer sur sa parcelle. On utilisera nous aussi cette entrée, ainsi que celle existante rue du Marais dans le prolongement de la rue du Chemin particulier parce qu'on estime préférable d'avoir deux accès. Celui-ci sera réservé à Agristo, celui-ci sera commun à Tereos et à Agristo, mais l'avantage d'avoir 2 entrées est de pouvoir répartir les flux de manière naturelle pour éviter de surcharger un axe par rapport à un autre.

Au départ, notre vision était plutôt de dire : on va privilégier l'axe qui sera le plus adapté à la circulation, et finalement, ce n'est pas forcément une très bonne idée, il vaut mieux faire cette répartition pour soulager le plus possible le trafic, parce qu'on est une activité industrielle, on transforme des pommes de terre et il n'y a pas d'autre moyen que les camions pour transporter ces pommes de terre. Donc un principe de 2 entrées pour pouvoir répartir ce flux.

Ce que vous voyez en rouge ici, c'est la délimitation de la limite de propriété, avec une surface qui fait à peu près 27 hectares. Si on prolonge ici rue d'Erre, vous avez ici un trait bleu qui représente le Rio noir, cours d'eau naturel qui aujourd'hui n'a plus vraiment son aspect naturel. J'invite ceux que cela intéresse à travailler sur l'intégration paysagère. Aujourd'hui, on discute avec les paysagistes, les architectes, l'idée étant d'avoir un environnement proche de l'usine le plus agréable et valorisant possible, qui fasse que quand on est piéton et qu'on est dans cette rue, ce soit agréable et que l'on puisse, avec une renaturation de ce cours d'eau naturel, avoir quelque chose de très agréable.

On a les mêmes discussions au niveau du canal, puisqu'il y a des projets de véloroute, et là on se dit : quand on est passant, comment on aménage de telle sorte que sa vision ne soit pas éventuellement gênée par les activités industrielles, et rester sur ce paysage bucolique du canal. Un atelier thématique se déroulera le 4 juillet sur ces sujets-là et si vous êtes intéressés, venez y participer.

Vous avez ensuite 3 bâtiments ici qui figurent en rose. Ceux-ci, plus petits, correspondent à l'ancienne réception et l'entrée historique du site, avec des cours pavées, des faïences en façade. L'idée est de restituer un peu la mémoire du lieu, l'histoire de cette sucrerie et de le conserver comme témoignage du passé. Il y a aussi cet autre bâtiment qui est l'atelier-magasin dans lequel il y a les pièces détachées

qui a un intérêt architectural très intéressant – à l’intérieur, c’est de l’architecture type Eiffel. On voudra en faire notre centre de formation, la *Potatoe academy*.

Si on suit le parcours, on arrive rue du Marais. Dans le début de nos discussions, avait été émis le souhait de pouvoir déposer les enfants en sécurité, donc on s’est mis d’accord dans nos discussions avec Tereos pour se dire que nous n’aurons pas besoin de cet espace dans notre schéma d’implantation, cela ne nous pose pas de problème, et aujourd’hui, ce dépose-minute existe.

Quand on regarde un petit peu l’implantation, ici, vous avez la partie réception pommes de terre, la partie stockage, le pelage ici – c’est un pelage à la vapeur – les bâtiments réservés à la production, le conditionnement en sachets, puis en cartons, puis sur des palettes qui transiteront ensuite pour être stockées dans des bâtiments grande hauteur – ce sont les fameux bâtiments qui au départ étaient positionnés dans notre schéma idéal dans cette zone, à l’origine à une distance de 25 m de la rue, et qui posaient effectivement un problème visuel. On a donc complètement changé notre implantation, qui est « à l’envers », elle fonctionne toujours et est finalement préférable pour le voisinage puisque on va retrouver ces bâtiments de stockage grande hauteur au centre de la parcelle, donc éloignés des riverains.

Une autre modification que l’on a faite, c’est reculer les bâtiments. Au départ, on était à ces 25 m. Maintenant, on est à 43 mètres environ, sur toute cette longueur. Ici, on a une distance un peu plus courte.

Néanmoins, on a aussi fait un travail de revoir la hauteur de ces bâtiments. Dans nos schémas idéals, on était à 30 m de hauteur, aujourd’hui, on n’est plus qu’à 23 m.

Dernier point, ici, on aura notre station de traitement des eaux et ici, une réserve foncière pour de l’énergie alternative future.

Par ailleurs, ceux qui ont peut-être déjà visité le site de Wielsbeke auront constaté certainement des panneaux photovoltaïques qui seront installés sur beaucoup de bâtiments. Sur certains, ce n’est pas possible, mais nous allons exploiter ces grandes surfaces pour produire une partie de notre énergie, en particulier pour les bureaux qui se trouveront ici.

Quelque chose d’important à dire sur la circulation. Vous voyez ici que quand on rentre, on a une zone de parking pour les camions qui arrivent. On avance et ensuite, ils sont dirigés vers les bons endroits de chargement ou déchargement. La circulation des flux est plutôt interne et on utilise les bâtiments, y compris ici les bureaux, pour isoler le bruit interne de l’usine et le bruit généré par la circulation des camions. Les camions vont entrer par ici, passer sous les bureaux et le bruit va rester à l’intérieur. J’y reviendrai, mais c’est un détail important.

Tout à l’heure, on a parlé du cadre réglementaire. On est soumis en effet à une réglementation particulièrement vaste et complexe, la réglementation ICPE. On est aussi soumis à une directive européenne IED qui impose d’utiliser les meilleures techniques disponibles, c’est-à-dire des technologies sobres, efficaces d’un point de vue énergétique. On est soumis à Évaluation environnementale systématique pour la protection du milieu, de l’eau, de la biodiversité, etc. Ce que l’on peut d’ores et déjà affirmer, c’est qu’on sera en dessous des seuils d’un classement SEVESO, SEVESO seuil haut ou SEVESO seuil bas, on sera en dessous. On ne sera pas un site SEVESO.

Cette réglementation a plusieurs objectifs, comme je l’ai dit : l’eau, l’air, l’environnement, les ressources, les paysages, les populations, les infrastructures, le foncier, préserver la biodiversité, etc. Tout cela est à l’étude. Tout ce qui est risques industriels, que ce soit l’incendie, l’explosion, les phénomènes toxiques, les risques chroniques. Tout cela est fait par les services de l’État qui sont très mobilisés, qui nous aident beaucoup, qui passent beaucoup de temps – tous les jours, on a des

réunions avec ces différents organismes : la Préfecture, la sous-Préfecture, la DREAL, l’Autorité Régionale de Santé, la DDTM – ce matin, il y avait une réunion sur l’aspect paysager du site –, les pompiers avec le SDIS, les services économiques, l’Autorité Environnementale, etc. On ne peut pas les citer tous, mais aujourd’hui, on est vraiment impliqués dans toutes ces études et il n’y a pas simplement ces autorités compétentes, on fait appel aussi à des experts. Par exemple, on a des études sur le bruit, les odeurs, à faire. Quand on conçoit nos installations de réfrigération, on fait appel à des experts qui nous assistent et nous permettent de concevoir une usine qui aura le moins de nuisances possibles, ou en tout cas des nuisances qui restent dans un cadre réglementaire et acceptable.

Quelques réponses à des questions qui ont déjà été posées, ou bien lors des échanges qu’on a pu avoir, ou sur les cartes T qui ont été envoyées.

Un premier point important : l’implantation sans artificialisation. Aujourd’hui, il serait inenvisageable de mettre une usine dans des champs à la place de surfaces agricoles ou dans des milieux naturels – ce n’est juste pas possible. Notre usine a des contraintes fortes de surface, d’accès à la ressource en eau et à l’énergie, et on doit être dans un environnement qui dispose d’infrastructures qui permettent le transport. Toutes ces conditions sont respectées à Escaudœuvres et c’est pour cela qu’on envisage notre implantation sur ce site et pas ailleurs. Il y a en plus un très grand intérêt qui est une partie des bassins Tereos, une centaine d’hectares. Une vingtaine d’hectares nous intéressent pour faire de la décantation par une méthode naturelle des eaux de lavage des pommes de terre. Celles-ci arrivent avec beaucoup de terre qui classiquement dans les usines est décantée en utilisant des flocculants qui sont des molécules de synthèse et qui font que cette terre n’est plus considérée comme « naturelle », mais comme un déchet. Or, dans un principe d’économie circulaire, cette terre a une valeur. Donc à partir du moment où on peut faire de la décantation naturelle, on n’a pas besoin d’utiliser cette chimie, on a moins besoin d’énergie, on a juste besoin d’espace et de temps. C’est vraiment un des gros atouts des bassins et une des justifications pour lesquelles on est là et on ne peut pas être ailleurs.

La maîtrise des odeurs. On a déjà tous fait l’expérience dans sa cuisine. Quand on cuit des pommes de terre, il y a une odeur de pomme de terre ; quand on fait des frites, il y a des odeurs de friture. Si on laisse des pommes de terre dans un coin et qu’on les oublie, là aussi, on risque d’avoir des odeurs. Un principe de conception de nos usines fait que tout ce qui est vapeurs qui contiennent des odeurs sont captées, d’abord condensées, on va récupérer l’eau dans cette vapeur qui concentre les particules odorantes, cette eau ensuite est traitée dans la station de traitement, et on va donc neutraliser ces odeurs. Ensuite, les vapeurs qui vont résulter après de la condensation sont traitées à haute température. On détruit donc complètement toutes ces molécules odorantes avant de les disperser dans l’atmosphère. C’est ce qui garantit en définitive qu’il n’y ait pas d’odeur gênante du fait de ces activités. En ce qui concerne les déchets, ils ne sont pas stockés sur le site, ou en tout cas stockés dans des bâtiments fermés ou dans des cuves et ensuite évacués par des moyens de transport étanches. Par rapport à la sucrerie, par exemple, où il y avait des bassins de saumure ou d’écume, on ne va jamais retrouver de stockage de déchets à l’air libre – tout cela doit être enfermé pour éviter toute nuisance olfactive.

La maîtrise des nuisances sonores. On en a un petit peu parlé, c’est le même principe. Cette usine sera bâtie avec des murs en béton qui a un gros avantage : il isole absolument du bruit ; les toitures seront aussi en béton. Comme je l’ai dit, on a cette conception des flux internes de l’usine qui fait que les bâtiments servent d’écran sonore pour la circulation. Un autre principe : pas de machine à l’extérieur, pas de machine bruyante sur les toits – c’est aussi une des raisons pour lesquelles on construit avec des bâtiments relativement hauts parce que tout ce qui est par exemple systèmes de ventilation, des systèmes qu’on appelle « d’utilité » qui vont concourir au process sont dans des galeries techniques à l’intérieur des bâtiments. On ne veut pas voir de machines bruyantes en dehors des bâtiments.

Le trafic de camions. Vous avez des chiffres qui montrent le trafic de la sucrerie : environ 130 000 camions/an. Pour notre activité à 300 000 tonnes, ce sera 51 000 camions/an, plus ceux de Tereos. En gros, c'est en moyenne divisé par deux par rapport à avant, et divisé par trois sur la période de transformation betteravière. On a fait un calcul de la fréquence de passage des camions qui était lors d'une dernière visite de 1 camion toutes les 4 mn, mais du fait qu'on a 2 entrées et 2 sorties, c'est réparti entre les deux, donc c'est 1 camion toutes les 8 mn. Comme je le disais, il restera quand même un trafic de camions, on ne peut pas l'éviter du fait de notre activité, de l'approvisionnement notamment des pommes de terre que nous ne stockons pas. Les agriculteurs cultivent, récoltent et stockent les pommes de terre dans leurs bâtiments, mais nous, nous ne faisons pas de stockage de pommes de terre à l'usine. Notre stock de pommes de terre est uniquement 24 heures. La raison est très simple : une pomme de terre, dès qu'on la manipule, dès qu'elle est choquée, va commencer à bleuir, après, cela va se transformer, elle va noircir et au bout de 24 heures, on ne sait plus faire la qualité que l'on souhaite. C'est la raison pour laquelle on a un flux régulier de camions, mais vous aurez cette nette différence entre notre activité régulière relativement stable parce que non saisonnière, du fait de ce stockage longue durée chez les producteurs, très différent finalement des flux de la sucrerie.

L'utilisation de la ressource en eau. La sucrerie, c'était 700 000 m³ d'eau par an prélevés dans la nappe phréatique avec 5 forages. Pour ce qui nous concerne, on sera au maximum à 1,260 million m³ d'eau sur une consommation, là encore du fait de nos activités, qui sera régulière : 3 600 m³/jour. La sucrerie, en pointe de septembre à décembre, était à 4 500 m³/jour. Les études des hydrogéologues sur la ressource en eau nous indiquent que nous serons toujours certains de la disponibilité de cette ressource en période de sécheresse, y compris dans les scénarios d'évolution du changement climatique. Il y aura toujours de la ressource disponible pour nos usages, ainsi que pour tous les autres usagers de cette nappe phréatique, que ce soient les populations ou l'industrie. Il n'y a pas de problématique d'approvisionnement en eau – c'est très rassurant.

Vous retrouverez tout cela évidemment dans les documents qui seront portés à votre connaissance dans les procédures d'instruction ultérieures.

Quelques petites informations sur la pomme de terre, aliment quand même assez extraordinaire. Quand on cultive un hectare, on va récolter plus de 40 tonnes qui vont donner plus de 20 tonnes d'aliments à la fin. On va les transformer en spécialités ou en frites, et tout ce qu'on ne va pas réussir à transformer va ensuite être valorisé. La terre va revenir là d'où elle vient, en agriculture. Les pelures sont utilisées pour la nutrition des bovins. Les pommes de terre qu'on ne peut pas utiliser pour fabriquer nos produits, mais qui ont déjà été pelées, vont être utilisées pour l'alimentation porcine. L'amidon blanc de la pomme de terre, libéré au moment de la coupe, va être concentré, récupéré et peut être utilisé pour la chimie. Enfin, lorsqu'on va filtrer par exemple les huiles au niveau de la cuisson, on va récupérer des particules de pommes de terre cuites, très riches en énergie, avec lesquelles on peut par différents procédés fabriquer de l'électricité ou du gaz. La culture de la pomme de terre produit de manière très productive des aliments et il y a une utilisation pour toutes les fractions de la pomme de terre. La seule qui n'est pas valorisée est ce qui va s'échapper, à savoir l'eau qu'on va perdre quand on va élever la température dans les process de blanchiment, qui est très efficace.

L'insertion paysagère. J'en ai déjà un petit peu parlé. Vous avez vu le plan d'implantation. Maintenant, les aspects visuels, le traitement des façades, comment restituer cette entrée historique, l'aménagement le long du canal – tout cela aujourd'hui est à discuter, à débattre, à imaginer. La concertation sert à cela, l'atelier thématique va servir à cela, nous allons nous nourrir de tout cela pour avoir à la fin un projet qui améliore la situation, duquel on soit fier en tant qu'Agristo et vous aussi, en tant que riverains, Scaldobrigiens ou habitants de la région, que vous puissiez vous dire qu'effectivement, il y a un avant et un après.

Pour finir, on va parler de la création d'emplois. On va démarrer avec 140 emplois. À maturité, on sera entre 300 et 350. Il y a un ratio chez nous qui est d'une personne pour 1 000 tonnes, grosso modo. On démarrera les recrutements en 2026. Comme je l'ai dit, il faut à peu près 1 an pour former ; on prendra toutes les candidatures, tous les gens de bonne volonté, des gens qui nous ressemblent, c'est-à-dire bienveillants, qui ont une ouverture d'esprit, qui veulent s'engager, prendre des responsabilités, qui ont envie de grandir, et on va les former. On va les former à nos métiers qui sont spécifiques, et on va les faire grandir. Cela concerne évidemment pour la production des conducteurs d'installations et de machines d'emballage, des techniciens pour faire la maintenance, des automaticiens, des soudeurs, des magasiniers, des caristes pour l'expédition, des techniciens agricoles aussi, des managers, des contrôleurs qualité pour la réception, les produits finis, des personnes dans les ressources humaines pour les recrutements, les formations, la paie, des ingénieurs pour l'amélioration des procédés, que ce soit dans les emballages, dans la production, etc. On aura des besoins importants qui seront grandissants. Agristo est une entreprise qui se développe, ce site sera évidemment amené à se développer, donc on sera amené évidemment, on l'espère, à recruter pour atteindre cet objectif de 300/350 en fonction de l'évolution des ventes.

(Applaudissements)

R. DUPUY : Merci pour cette présentation très complète et très détaillée. Maintenant, il ne reste plus qu'à passer au temps d'échanges. Les équipes d'AgriSto sont prêtes à répondre à toutes les questions. Madame. Toujours la même chose : si vous voulez vous présenter, vous le faites, si vous ne voulez pas, vous ne vous présentez pas.

Une participante : Bonsoir. Valérie ROUSSEAU. J'habite à Eswars. J'ai deux questions. Par rapport à l'amplitude horaire des rotations des camions, déjà.

R. DUPUY : Une première question sur l'amplitude horaire des rotations. Sylvain, peut-être ? On va y répondre et on prendra la deuxième après.

S. BOURDON : Ok. On a une activité qui sera continue. Au début, avec 150 000 tonnes, il n'y aura certainement pas d'activité le weekend, mais au fur et à mesure, cela va s'amplifier, donc on aura du travail de weekend. Lorsque l'usine arrivera sur des volumes importants, on aura des transports du lundi au dimanche – les chiffres de flux ont été présentés – sur une amplitude horaire en effet de 24 heures. Il y a donc du transport le matin, l'après-midi, et il y en a aussi la nuit. Le weekend, c'est plus réduit, il y aura moins d'activité de trafic puisqu'on a des capacités de stockage des emballages et de stockage des ingrédients, donc il y aura moins de trafic le weekend, mais cela reste sur des amplitudes assez larges.

La même participante : Deuxième question. Vous parlez d'environnement, surtout sur le site, la pollution, le bruit. Qu'en est-il des riverains qui vont avoir les camions qui vont passer devant chez eux ?

S. BOURDON : Je crois avoir répondu à cette question...

La même participante : Cela m'inquiète beaucoup. Je pense que je ne suis pas la seule.

S. BOURDON : Oui. On comprend tout à fait. On est tout à fait sensible aux inconvénients générés par les transports. Aujourd'hui, on n'a pas encore une idée très précise de l'impact sur tout le réseau routier parce qu'on n'a pas encore déterminé les sources d'approvisionnement. Environ 60 % des flux seront des flux de pommes de terre, on fera en sorte qu'ils soient les plus proches de l'usine. Vont-ils venir du sud, du nord, de l'ouest ou de l'est ? On ne le sait pas encore précisément. Par rapport à votre localisation précise, c'est assez difficile de dire ce qu'il va en être. Peut-être que je peux donner la parole à notre cabinet d'ingénierie environnementale sur l'aspect trafic.

R. DUPUY : Il faut prendre le micro. Vous pouvez vous lever.

M. BACHOLLE : J'introduis rapidement. Monsieur est du bureau d'étude qui accompagne Agristo sur toutes les études environnementales, les études d'incidence, etc.

Luc PAKULA, A-Construct Effectivement, la partie trafic est en cours d'étude. Lors des derniers échanges, notamment la dernière visite sur le site, certaines personnes nous ont fait part avoir remarqué des dispositifs le long des routes. On a réalisé en effet des comptages routiers pour identifier la situation aujourd'hui vis-à-vis des axes utilisés autour du site. On sait que des trajets préférentiels étaient utilisés du temps du fonctionnement de la sucrerie qui sont tout à fait adaptés à des trafics de camions. Il y a donc une grande probabilité que ces mêmes axes soient réutilisés naturellement. Nous avons d'ailleurs eu des confirmations auprès des différents acteurs, notamment le Département, que ces axes sont tout à fait adaptés au transport envisagé. Par contre, comme le disait Sylvain, vis-à-vis de la répartition fine pour pouvoir dire quelle sera la répartition pour des riverains qui habitent à Eswars, du côté de Cambrai ou d'Iwuy, c'est un petit peu prématuré aujourd'hui. On a par contre des experts qui sont missionnés pour projeter le trafic géographiquement parlant, avec les hypothèses fournies par Agristo. Cette étude sera bien entendu fournie au public dès que ses conclusions seront connues. L'objectif est de minimiser l'utilisation des réseaux routiers à proximité des riverains.

A-M. ROYAL : Dans la question de madame, il y avait des problèmes d'amplitude horaire. Certaines livraisons de nuit, par exemple, seront-elles arrêtées, comme la fourniture des emballages ou les sorties de produits ? On peut comprendre en effet que les pommes de terre arrivent tout le temps, mais est-ce que cela est envisagé dans vos études ou est-ce du 24/24 heures avec la même intensité ? Je pense qu'il y avait ces éléments dans votre question, madame.

W. CLAERBOUT Tout à fait. Ce ne sera pas toujours avec la même intensité. Pendant la nuit, il y aura moins de trafic, tout comme pendant le weekend. Peut-on vous garantir qu'il n'y aura aucun poids-lourds pendant la nuit ? C'est très compliqué. Ce qui est sûr, c'est que les pommes de terre ou les produits finis ne vont pas partir pendant la nuit. Mais il est possible que si un poids-lourd doit arriver à 8 heures du matin, il arrive trop tôt. Nous allons nous organiser au maximum pour faire une répartition acceptable pour vous et les communes alentour et nous voulons aussi travailler avec les communes et les autorités pour voir ce qu'on peut faire encore plus et travailler avec eux pour améliorer la sécurité, parce que je pense que c'est aussi un de vos gros soucis. C'est partagé, en fait.

R. DUPUY : Monsieur au fond. Allez-y.

Un participant : Émile MERESSE. Je suis habitant d'Escaudœuvres depuis 61 et j'ai eu largement l'occasion de respirer les effluves de la sucrerie en période de fabrication. Mon père travaillait déjà à Solesmes j'étais habitué à cette situation. J'ai fait beaucoup de footing et j'ai aussi respiré les bassins de décantation régulièrement avec la fermentation du sucre qui pouvait rester dedans. J'ai aussi vécu en bas les problèmes liés au plomb et aux batteries qui ont été fabriquées et les problèmes qu'il y a eu pour le sol autour de cette usine. Dans ce contexte, je vous ai écouté attentivement tout à l'heure par rapport à l'implantation et aux nuisances que vous exprimez. Je veux bien vous croire, mais je voudrais bien plus de précisions parce que comprimer les vapeurs malodorantes – ce ne sont pas les ménagères ici qui font des frites régulièrement qui vont me dire qu'il ne faut pas du temps pour que la maison ne soit plus empestée pendant plusieurs jours – et savoir comment vous avez réussi, si c'est vraiment réussi ou si c'est peut-être, à envoyer des vapeurs dans l'atmosphère qui ne sentent rien du tout. Premièrement.

Deuxièmement – c'est une question technique qui nous concerne moins – comment évacuez-vous toutes les matières grasses que vous utilisez ? Je vous remercie de votre réponse.

R. DUPUY : Première question sur comment on neutralise les odeurs, ce que vous avez expliqué. Après, une deuxième question sur l'évacuation des matières grasses. Première question d'abord, neutralisation des odeurs.

S. BOURDON : On ne va pas « comprimer » les vapeurs. C'est un système de condensation. Cette vapeur a une certaine température, elle va se condenser en se refroidissant et du coup, on va récupérer de l'eau. Une partie de ces molécules se trouve dans cette eau. Cette eau, une fois captée, sera dirigée vers la station de traitement. La deuxième étape, c'est une chaudière postcombustion qui va élever la température à plus de 700°, et à ces températures-là, on a une oxydation complète de ces molécules.

R. DUPUY : Peut-être pour être précis, qu'est-ce qu'une « oxydation complète de ces molécules » ? Qu'est-ce que l'oxydation fait sur la molécule ?

S. BOURDON : C'est le principe de la combustion. On va détruire ces molécules par la chaleur. Elles sont fractionnées en éléments petits ; à la fin, il va rester un peu d'eau, mais toutes ces molécules sont détruites dans la chaudière.

R. DUPUY : Deuxième question : l'évacuation des matières grasses ? Qu'est-ce qu'on en fait ?

S. BOURDON : Oui. Quand on frit les aliments, on utilise de l'huile. Dans nos friteuses, on ne fait que rajouter de l'huile en permanence. Souvent, on s'imagine qu'en définitive, on va changer l'huile des friteuses comme on peut le faire à la maison. On n'est pas du tout dans ce système-là, les produits vont absorber la matière grasse, ce qui fait par exemple qu'une frite se trouve en général à 5 % de matière grasse. Dans des cas exceptionnels, on peut avoir à changer complètement l'huile, cela part ensuite dans des filières adaptées. Nos déchets de filtration se retrouvent ensuite collectés dans des bacs qui vont partir dans des filières adaptées. Ce sera toujours stocké à l'intérieur des bâtiments. C'est très important de le comprendre : on n'a pas de stockage en dehors des bâtiments parce que justement, si cela reste trop longtemps, ça commence à fermenter, et à partir du moment où ça reste à l'extérieur, ces odeurs de fermentation s'en vont. Donc on n'est pas du tout dans ce que vous avez connu, ou ce que vous avez « subi ». La meilleure façon de le constater est de venir voir comment ça se passe à Wielsbeke par exemple, où vous pourrez constater ce que je dis.

R. DUPUY : Juste pour être précis, une « filière adaptée », c'est quoi ?

S. BOURDON : Ce sont des gens dont le métier est de recycler ces matières premières.

R. DUPUY : C'est une filière de recyclage.

Un participant : Guy LEFEVRE. Le futur projet d'implantation de votre concurrent Ecofrost à Péronne, donc à 35 km d'ici, aura-t-il un impact sur le développement de l'usine d'Escaudœuvres ? Parce que vous êtes sur la même activité.

S. BOURDON : On est sur un marché qui globalement est en expansion. Il y a effectivement le projet d'Ecofrost. On ne pense pas que cela ait un impact sur notre projet directement. C'est un confrère. Je pense qu'il y a de la place pour tout le monde, même si on est en compétition, et on ne pense pas que cela va nous poser un problème.

R. DUPUY : Ward, peut-être une précision ?

W. CLAERBOUT : Le projet Ecofrost était déjà connu au moment où nous étions en train de chercher. Pour nous, ce n'est pas un élément nouveau, cela ne pose pas de problème. Comme l'a dit Sylvain, nous avons déjà notre marché en France, donc cela ne change rien.

R. DUPUY : Madame ?

Après, Monsieur et Madame. Allez-y.

Une participante : Bonsoir messieurs-dames. Madame LEDUC. Je suis en partie riveraine rue d'Erre et il y a des questions à se poser pour le trafic des camions dans cette rue extrêmement étroite. On a déjà eu de gros problèmes avec la sucrerie. Bien sûr, la fermeture de l'usine a été favorable à la circulation. Envisagez-vous peut-être que la circulation ne se fasse que d'un sens jusqu'à l'ancienne entrée de la sucrerie, ou envisagez-vous encore... ?

S. BOURDON : Peut-on remettre le schéma d'implantation ?

R. DUPUY : On va remettre le premier.

S. BOURDON : Ok. Vous parlez de la rue d'Erre qui se trouve ici.

La même participante : À l'entrée, au n°1. Cette rue est très étroite et cela pose d'énormes problèmes. Allez-vous accepter encore du double flux au niveau circulation des poids-lourds ?

S. BOURDON : Ici, il n'est pas envisagé de circulation de poids-lourds au-delà de cette limite.

La même participante : Comment vont-ils faire pour accéder ?

S. BOURDON : Monsieur le Maire veut peut-être intervenir.

R. DUPUY : Monsieur le Maire veut peut-être intervenir pour préciser. On va lui donner la parole.

T. BOUTEMAN : C'était l'un des sujets de notre première réunion du Comité technique. On avait vraiment mis ce point de vigilance, à la fois pour l'entreprise Tereos et pour le projet Agristo par rapport à cette rue qui est effectivement très problématique. On avait été intransigeant en disant qu'il était hors de question que les camions puissent longer la rue d'Erre et emprunter l'angle à 90° pour partir vers la rue du Marais. C'est la raison pour laquelle il y a 2 entrées, une au nord, une au sud ; les camions d'Agristo et ceux de Tereos, -Monsieur BATTEUX pourra peut-être nous le préciser après-, ont normalement l'interdiction d'emprunter cette route.

La même participante : Ils l'ont fait pourtant pendant la campagne betteravière.

M. BACHOLLE : Excusez-moi, madame, beaucoup de gens veulent s'exprimer.

R. DUPUY : Attendez. Beaucoup de gens veulent s'exprimer. Il n'y a pas de souci, tout le monde aura la parole, mais vous la demandez, qu'on puisse vous passer le micro et enregistrer. Sur cette question, d'autres personnes veulent-elles prendre la parole ? Après, on reviendra aux autres questions. Il y a un monsieur là-bas sur cette question. Et une dame là-bas. Monsieur, allez-y.

Un participant : Patrick LECLERC. Je m'interroge sur la consommation d'eau. Tereos : 700 000...

R. DUPUY : Ce n'était pas sur l'eau...

M. BACHOLLE : On voulait peut-être rester sur le...

Le même participant : Non, mais c'est ma question.

R. DUPUY : D'accord. Vous la posez, monsieur.

Le même participant : Donc je la pose. Surtout qu'on nous a parlé de transparence...

R. DUPUY : Il n'y a pas de problème, c'était pour terminer le débat sur les camions et la circulation. Allez-y.

Le même participant : ... bonne question pour les camions.

Vous avez donc indiqué 700 000 m³ pour Tereos. Vous indiquez 1,260 million m³ pour Agristo. Je ne me trompe pas ?

S. BOURDON : Non, c'est ça.

Le même participant : Ce qui fait, si je compte bien, 80 % de plus que Tereos. Ce qui est quand même surprenant, c'est qu'un expert confirme et garantit que même avec les conséquences du réchauffement climatique, on pourra taper dans la nappe phréatique sans aucune conséquence, que ce soit pour les entreprises ou pour les particuliers. Donc aujourd'hui, je voudrais bien savoir comment on peut avoir accès à cette étude, parce que, actuellement, on n'a absolument aucun document qui puisse nous prouver ce que vous êtes en train d'annoncer, donc qu'on peut puiser dans la nappe phréatique. On parle de la nappe phréatique, mais si j'ai bonne mémoire, quand j'ai lu votre document, vous écrivez également que vous allez faire du prélèvement sur le réseau public pour une consommation de 3 000 m³ pour les sanitaires. Là aussi, on aura peut-être besoin d'explications. Je terminerai sur l'eau par le fait que vous avez également dit que vous alliez recycler de l'eau pour pouvoir réutiliser, certainement pour le lavage des pommes de terre. Il y a donc aussi de très gros questionnements sur justement l'eau. Dites-nous où on peut trouver cette étude par rapport à cet expert et les services de l'État qui garantissent « ne vous inquiétez pas, même s'il y a des canicules, s'il fait de plus en plus chaud, on peut y aller, on tape dans la nappe phréatique ». N'oublions pas qu'il n'y a pas qu'Escaudœuvres qui tape dans la nappe phréatique, mais aussi toutes les communes environnantes – nous ne sommes pas les seuls. C'est ce que je voulais dire.

M. BACHOLLE : Merci beaucoup pour cette question.

R. DUPUY : On va reprendre la suite du débat...

M. BACHOLLE : ... trois thématiques sur l'eau...

R. DUPUY : On redonne ces questions sur l'eau. Après, monsieur, vous avez la parole.

M. BACHOLLE : On a les comparaisons avec Tereos sur la consommation, on a la consommation dans le réseau public pour les sanitaires, et on a les opportunités de recyclage de l'eau.

S. BOURDON : On comprend que c'est un enjeu, et vous posez des bonnes questions. Je vais laisser la parole à Estelle HASSEN de notre bureau d'ingénierie environnement, qui va vous donner une réponse circonstanciée sur le sujet.

E. HASSEN, bureau ingénierie environnement : Bonjour à tous. L'étude sera disponible dans l'étude d'impact environnemental...

A-M ROYAL : Non, ce serait très bien qu'elle soit publiée avant, dès qu'elle sera complète c'est un peu dur de ne pas la communiquer en attendant les autres éléments de l'étude d'impact et la mettre à ce moment-là. Si vous l'avez déjà, c'est intéressant qu'une partie soit publiée.

E. HASSEN : Je n'ai pas de problème à la publication, simplement, elle est actuellement prévue pour être disponible dans l'évaluation environnementale du site. Cette étude a été pré-instruite sur l'aspect quantitatif, donc sur l'aspect quantité d'eau prélevée au milieu, par les hydrogéologues agréés qui ont été mandatés par l'agence des risques sanitaires. Une étude d'expertise a effectivement été faite par des experts et pré-instruite par des experts hydrogéologues mandatés par les services de l'État. Elle pourrait être fournie en amont ; simplement, aujourd'hui, cette étude est en cours de complément suite à des études qu'on appelle de « nivellement ». Donc elle a effectivement été partiellement fournie et va être fournie à nouveau dans les semaines à venir à la Police de l'eau pour être à nouveau

pré-instruite et pourra ensuite être mise à disposition du public. Par contre, l'avis de l'hydrogéologue agréé peut, à mon sens, déjà être mis à disposition si vous le souhaitez.

A-M ROYAL : En effet, les parties qui sont déjà connues et arrêtées, on ne peut pas avoir aujourd'hui la totalité, on le comprend, puisqu'il y a des éléments et que peut-être votre process va s'améliorer avec moins de consommation – ce sont aussi des choses importantes – mais tout ce qui peut être communiqué doit l'être sous forme de fiches, et là, en l'occurrence, c'est l'avis de l'hydrogéologue qui doit être publié – sur le site, par exemple.

R. DUPUY : On va le publier sur le site. Après, il y avait d'autres questions...

M. BACHOLLE : Oui. La question sur les réseaux publics, les 3 000 m³ pour les sanitaires.

E. ASSEN : Les 3 000 m³ sur le réseau public sanitaire, qui ont été vus avec NOREADE, ceux qui fournissent, et validés comme étant disponibles, ne sont pas à utilisation du process, mais bien à utilisation des salariés pour des raisons sanitaires.

M. BACHOLLE : Merci. La dernière question portait sur les opportunités de recyclage, il me semble.

E. HASSEN : Sur le recyclage, deux aspects. Le premier : Agristo va recycler les eaux autorisées aujourd'hui au recyclage dans la réglementation française, donc au niveau des tours aéroréfrigérantes. Par contre, on n'a pas aujourd'hui la possibilité au titre du Code de la santé publique de mettre en place un recyclage plus important, notamment sur les aspects process. Il y a donc un engagement d'Agristo qui le fait déjà en Belgique à l'étudier et le mettre en place dès que la réglementation le permettra.

M. BACHOLLE : Peut-être préciser pourquoi la réglementation ne le permet pas ?

E. HASSEN : Oui, pas de souci. En fait, la réglementation française s'attache aujourd'hui à la provenance de l'eau. Ce n'est pas l'eau du réseau, donc il y a un certain nombre de choses qui ont été autorisées dans différents textes parus ces derniers mois. L'agroalimentaire est un cas particulier, et aujourd'hui, il y a des vérifications à faire en termes de risques « sanitaires » pour les eaux au contact de la denrée alimentaire – c'est une volonté du ministère de la Santé. C'est autorisé ailleurs en Europe, avec des produits qui peuvent être commercialisés en France, mais pour autant, aujourd'hui, en France, on n'a pas encore trouvé la solution réglementaire.

M. BACHOLLE : Voilà un petit point de réglementation. Peut-être une autre question ?

R. DUPUY : Monsieur.

Un participant : C'est encore moi. Beaucoup de choses m'interpellent dans tout ce qui vient d'être dit. Je vais prendre dans l'ordre et dans le désordre, s'il vous plaît.

Je reprends sur le trafic routier. Il y a des maires qui sont dans cette salle. Il faut savoir que les camions vont arriver de tous les côtés, et pas d'un seul côté, ils vont arriver soit par Monrenchies par Ramillies, par la rue Jean-Jaurès. Quand ils vont venir de Caudry, ils vont arriver de Cambrai, cela va arriver de tous les côtés. Il ne faut pas se voiler la face. Les camions seront bien là, il y aura bien 320 ou 340 camions par jour. Tout à l'heure, vous avez dit « un camion toutes les 4 mn ». Non, non. Le calcul n'est pas bon. C'est un camion toutes les 2 mn. Effectivement, la nuit, ce sera beaucoup moins, c'est une réalité. Première chose.

Deuxième chose qui m'interpelle, c'est ce que vient de dire madame. Nous sommes allés à Wielsbeke. Encore une fois, très bien reçus, et mon ami Jérôme s'est entretenu avec cette dame, on a parlé du recyclage de l'eau. Aujourd'hui, en France, je ne pense pas qu'Agristo va recycler beaucoup d'eau. On

a parlé du rejet dans le canal – il va y avoir des rejets dans le canal, fatalement. Je ne pense pas que Monsieur BOURDON puisse me dire le contraire. On l’a évoqué, là-bas, à Wielsbeke.

Troisième chose. C’est un sujet qui m’est cher. Sur le plan n°16, il va y avoir 2 centrales d’épuration, on est bien d’accord ? 2 ou 3 ?

R. DUPUY : On va répondre à l’ensemble des questions.

Le même participant : Je reviendrai après.

M. BACHOLLE : Allez au bout de vos questions, s’il vous plaît.

R. DUPUY : Posez toutes vos questions et on verra après.

Le même participant : ... il faut savoir qu’il va y avoir des boues, fatalement. On épure, on fait des boues, et quand on retire les boues, ça sent l’œuf pourri. C’est clair. Effectivement, cela ne va pas durer longtemps, peut-être une journée, deux journées, peu importe. Mais moi, je plains les riverains qui sont rue du Marais qui vont avoir les boues – j’espère qu’ils n’auront pas les vents dominants.

Je reviendrai après si vous voulez bien.

R. DUPUY : D’accord. Donc il y a 3 questions.

M. BACHOLLE : Il y a le sujet des camions. Sur les chiffres, les calculs, peut-être une précision. Il y a le sujet du rejet dans le canal. Et il y a le sujet...

R. DUPUY : Des odeurs de la station d’épuration.

S. BOURDON : Sur le trafic, je n’ai pas de commentaire à faire sur vos chiffres. Ce ne sont pas les bons. Quand vous parlez d’un camion toutes les 2 mn, c’était le trafic de la sucrerie, ce n’est pas le nôtre. On pourra en débattre si vous voulez après, poursuivre cette discussion, mais je ne valide pas ce que vous dites.

En ce qui concerne le rejet, les eaux seront rejetées au canal, mais elles seront rejetées avec la qualité que le milieu récepteur peut accepter. Tout cela est dimensionné de telle sorte que cela ne pose aucun problème vis-à-vis du canal.

Après, vous parlez de 2 centrales d’épuration. Je ne sais pas de quoi vous parlez. Sur le plan n°16, c’est la station de traitement des eaux – il n’y en a qu’une, je ne sais pas où vous en avez trouvé une deuxième.

Après, vous parlez de boues de décantation. Je ne sais pas, je pense que vous parlez certainement de la décantation des eaux de lavage de pommes de terre, c’est ça ? Ce n’est pas rue du Marais, c’est là où sont les bassins Tereos, c’est-à-dire presque à un kilomètre.

Intervention Hors-Micro

M. BACHOLLE : Attendez...

S. BOURDON : Ce qui est marqué ici, c’est un ensemble. C’est un système de traitement des eaux qui a plusieurs étapes, des étapes aérobies, des étapes anaérobies, des étapes de clarification. En fait, c’est tout un ensemble, et c’est pour cela que vous voyez différents cercles qui figurent un petit peu les différentes étapes de ce process, mais c’est une mini-usine. Traiter les eaux se fait en différentes étapes pour qu’à la fin, on ait la qualité qui soit rejetable après au canal sans poser aucun problème. C’est un système.

M. BACHOLLE : Merci beaucoup. Une seule station d’épuration.

R. DUPUY : Une seule station d'épuration. Il y avait madame d'abord... Allez-y, pardon, excusez-moi, vous avez la parole.

Une participante : Je voulais simplement savoir si vous pouvez remettre la diapositive où figurent les communes concernées.

R. DUPUY : Le périmètre de la concertation.

M. BACHOLLE : Le périmètre de la concertation ?

R. DUPUY : Voilà.

Une participante : Merci.

R. DUPUY : Madame là-bas d'abord, et après, monsieur au fond.

M. BACHOLLE : S'il y a des personnes qui n'ont pas encore posé de question, avant de repasser la parole à des gens qui ont déjà posé des questions...

R. DUPUY : Après, monsieur. On va revenir...

Une participante : Je reviens toujours sur la question du trafic. Si éventuellement, vous gardez les deux entrées et sorties du site...

R. DUPUY : Pouvez-vous approcher votre micro, madame ?

La même participante : Ne pouvez-vous pas envisager éventuellement de faire un système de circulation à sens unique à l'intérieur de votre usine, ce qui fait que par exemple, vous faites les entrées par le Chemin particulier et les sorties par la rue d'Erre, en évacuant les camions vers Monrenchies ? Ce serait éventuellement une solution pour un partage de nuisances et protéger cette rue d'Erre qui est très étroite. Ce serait peut-être une solution.

M. BACHOLLE : Merci. C'est une question très intéressante et précise sur le fait de pouvoir mettre un sens unique dans l'usine, à l'intérieur de l'emprise ? Agristo ? Ward ou Sylvain ?

W. CLAERBOUT : Je pense qu'il est important de trouver des solutions qui vont vraiment faire une différence. Je ne suis pas convaincu que la solution que vous proposez est vraiment une solution pour le problème que vous évoquez. C'est pour cela qu'on est aussi en train de travailler avec un bureau de mobilité pour trouver des solutions. Cela fera aussi partie de la discussion dans l'atelier qu'on aura le 4 juillet pour vraiment voir quelles solutions sont nécessaires. Nous sommes vraiment ouverts à en discuter et voir...

Intervention Hors-Micro

W. CLAERBOUT : ... Éviter la rue d'Erre. Oui, c'est clair.

M. BACHOLLE : Madame, s'il vous plaît, on essaie d'éviter les échanges bilatéraux et prendre des questions différentes. On a répondu sur la question de circulation. On va prendre une autre question, et après, si vous avez une autre question, je vous redonnerai évidemment la parole. Monsieur.

Un participant : Je suis Monsieur LONGAT. Je peux parler de la circulation. Justement, j'habite à 100 m du rond-point du Chemin particulier. Quand vous me dites 700 camions par jour, je me pose la question. Ce sont 700 camions chez vous, c'est Tereos qui va passer aussi. Nous, sur la rue Jean-Jaurès, nous avons la sortie d'autoroute qui passe déjà. À 5 heures du matin, tous les jours, on est réveillé, parce que tous les camions qui sortent de Valenciennes ne prennent pas le péage, mais passent chez nous, dans la rue Jean-Jaurès. Tout un amas de camions. Vous comprenez ce que je veux dire ? Après,

la circulation, c'est bien, mais nous, nos maisons, combien vont-elles valoir ? On ne pourra peut-être même plus les vendre avec le bruit, les gens ne voudront plus acheter !

Intervention Hors-Micro

Le même participant : Nos façades, avec la pollution des camions, vont noircir. Qui va faire ça ? Nous ! Moi, à mon âge, 74 ans, je ne vais pas refaire ma façade ! Je l'ai fait, c'est tout. Je voudrais savoir, moi.

M. BACHOLLE : Très bien, monsieur, merci.

S. BOURDON : Je vais commencer la réponse. 704 camions, c'est le flux de circulation Tereos. Le nôtre, en semaine, on est sur 163 camions/jour, le weekend, sur 116 camions/jour.

M. BACHOLLE : Une précision sur les chiffres. On prend une autre question.

R. DUPUY : Monsieur ?

Un participant : Merci. habitant d'Escaudœuvres. Tout à l'heure, vous avez évoqué l'usine en disant qu'elle n'était pas classée SEVESO. Je voudrais quand même préciser que vos systèmes frigorifiques vont utiliser de l'ammoniac et qu'on va se trouver en phase d'ammoniac liquide, une quantité qui va être de l'ordre de 3 à 5 000 litres. Je tiens aussi à préciser qu'une école maternelle va se situer à moins de 300 m de ce stockage d'ammoniac. Le risque zéro n'existe pas. Que se passerait-il si vous aviez effectivement un problème sur ce système de stockage où les installations frigorifiques aient relâché de l'ammoniac dans l'atmosphère ? Sachant que toutes les usines de type Agristo, Clarebout, etc. se situent non pas en zone urbaine, mais à l'extérieur, bien loin des habitants. Je tiens quand même à rappeler que même à Wielsbeke, les premières habitations sont à 600 m du site. Ici, on est à 50 m. Moi, je m'interroge quand même sur la faisabilité d'un tel projet au sein d'une agglomération comme Escaudœuvres et qui va impacter effectivement toutes les communes aux alentours.

M. BACHOLLE : On a plusieurs idées. Du coup, la question du risque industriel, pourquoi on n'est pas SEVESO, donc présence d'ammoniac, et ensuite une comparaison avec d'autres usines avec la distance aux habitations. On va peut-être commencer par cette dernière.

S. BOURDON : Je vais faire une réponse circonstanciée, je vais répondre point par point, d'abord sur pourquoi on utilise de l'ammoniac. On fait des produits surgelés, donc on a des systèmes de réfrigération. L'ammoniac est un gaz qui est comprimé, et quand on le décomprime, il absorbe de la chaleur. En faisant cela, il provoque du froid qui va permettre la surgélation. Il y a différents types de fluides frigorigènes. L'ammoniac a des effets toxiques qui sont connus et maîtrisés. Il a des inconvénients, mais il a aussi des avantages. Le premier est que, d'un point de vue énergétique, c'est le fluide frigorigène qui consomme le moins d'électricité pour faire la surgélation – premier intérêt. Le deuxième intérêt est qu'il est facilement disponible, c'est un gaz connu depuis plus de 100 ans, très largement répandu et utilisé dans toutes les industries et qui est parfaitement maîtrisé. Enfin, un dernier intérêt de l'ammoniac est qu'il a une odeur très particulière très facilement détectable. Donc des micro-fuites d'ammoniac, vous allez tout de suite les repérer. Effectivement, le problème de l'ammoniac est sa toxicité. En cas de fuite et de dispersion dans l'atmosphère, à certaines concentrations, il peut poser un problème. Nous avons une totale confiance en ces installations, d'abord parce qu'elles sont conçues pour minimiser la probabilité d'occurrence d'une fuite. Le but est de concevoir cette installation avec des systèmes de détection, de capotage, de confinement, avec une façon de concevoir les réservoirs et les tuyauteries, de telle sorte à minimiser la probabilité d'une fuite, et comme en effet, le risque zéro n'existe pas, le jour où il y a une fuite, celle-ci n'a pas de conséquence en dehors du site.

Intervention Hors-Micro

S. BOURDON : Donc c'est totalement maîtrisé. On ne travaille pas seuls sur le sujet, on travaille avec un centre d'expertise qui s'appelle l'INERIS. Aujourd'hui, selon les premières études – on ne les a pas achevées, elles sont encore en cours – on sait qu'on aura la possibilité de faire en sorte de réduire la probabilité d'un accident au minimum et ensuite, de faire en sorte qu'il n'y ait aucun effet indésirable, au niveau des populations.

R. DUPUY : Après, il y a la localisation...

A-M. ROYAL : Sur cet élément-là, effectivement, vous questionnez le SEVESO ou pas SEVESO. Les seuils, c'est l'État qui les donne. S'il n'y a pas de confinement à l'intérieur, il n'y a pas d'autorisation. Comme monsieur le disait tout à l'heure, vous retrouverez tout cela au moment de l'enquête publique, mais ce sont des éléments qu'ils sont obligés de travailler jusqu'à ce que les services de la DREAL puissent trouver ce niveau acceptable. Après, dans le fonctionnement, c'est en effet la responsabilité du maître d'ouvrage, et les inspections qui ont lieu. Ce sujet est effectivement anxiogène, mais il est traité. Le risque zéro, on sait bien qu'il n'existe jamais, mais dans le dossier, Agristo devra présenter les solutions qu'il met en œuvre pour éviter tout risque.

R. DUPUY : Monsieur, vous voulez prendre la parole. Allez-y.

M. BACHOLLE : Pour rester sur ce sujet-là. On va redonner la parole tout de suite à monsieur pour finir sur ce sujet.

R. DUPUY : Pour finir sur cette question. Allez-y.

Le même participant : Je voudrais quand même ajouter une précision. Quand on dit « confiner à l'intérieur », je suis désolé, les aéroréfrigérants ne seront pas à l'intérieur, la circulation de l'ammoniac se fait bien à l'intérieur des aéroréfrigérants. Donc on ne peut pas parler de « confinement », ce n'est pas vrai !

M. BACHOLLE : Sur cette question.

S. BOURDON : On va donner la parole à Estelle HASSEN qui va vous donner une réponse sur ce sujet.

R. DUPUY : On prendra d'autres questions, d'abord de gens qui n'ont pas pris la parole aujourd'hui. Sinon, on va la donner aux autres, il n'y a pas de problème. On essaie d'abord de privilégier ceux qui n'ont pas encore pris la parole, donc monsieur, et après, vous, monsieur.

M. BACHOLLE : D'abord une réponse d'Estelle sur cette question.

R. DUPUY : Estelle d'abord.

E. HASSEN : Je ne suis pas certaine d'avoir bien saisi le sujet du confinement. Je vous demanderai peut-être de le reformuler. Ce qu'on dit aujourd'hui, c'est qu'en cas de fuite sur des installations...

R. DUPUY : Pouvez-vous reformuler pour être bien précis ?

Le même participant : Tout à l'heure, Monsieur BOURDON a dit « il n'y a pas de problème, l'ammoniac de toute façon se trouve à l'intérieur des bâtiments ». Donc moi, je dis non, les aéroréfrigérants seront à l'extérieur et la circulation de l'ammoniac se fera également à l'extérieur de l'usine dans ces aéroréfrigérants ! C'est un spécialiste... J'ai été professeur de froid, j'ai fait du froid industriel pendant plusieurs années, je sais de quoi je parle !

R. DUPUY : Merci, monsieur. Estelle, la réponse.

E. HASSEN : Merci pour la reformulation. Il ne m'a pas semblé entendre que c'était à l'intérieur des bâtiments. On a des installations froid à l'intérieur des bâtiments, des tuyauteries qui circulent en

extérieur du bâtiment qui sont capotées, et effectivement des tours aéroréfrigérantes qui servent d'échangeurs dans lesquels il y a de l'ammoniac. Par contre, les modèles et l'ensemble des systèmes, puisque vous connaissez, de ventilation, d'extraction, etc. permettent de limiter les impacts à l'extérieur du site. Il n'y a donc pas d'effet au sol à l'extérieur du site, et c'est dans ce sens que le risque est confiné sur le site.

Intervention Hors-Micro

M. BACHOLLE : Si je peux me permettre, je pense qu'il y a peut-être une confusion sur le mot « confinement ». Je crois qu'on parle de « confiner à l'intérieur du site », pas forcément confiner dans des espaces intérieurs.

R. DUPUY : Il faut bien préciser que ce sont les impacts qui sont confinés. Il faut peut-être le reformuler.

M. BACHOLLE : Qui sont limités, si je peux... Vous comprenez, monsieur ? On ne parle pas de confinement à l'intérieur, on parle de confinement dans le site, mais qui peut être à l'extérieur.

Intervention Hors-Micro

E. HASSEN : Je pense qu'on ne se comprend pas, en effet. En cas de fuite sur les tours aéroréfrigérantes, effectivement, cela va partir dans l'atmosphère. Ce que je vous dis, c'est que l'ensemble des scénarios en cas de fuite des installations ammoniac, qu'elles soient capotées ou dans certains cas, qu'il y ait effectivement une fuite à l'atmosphère, qui sera ventilée et extraite...

Intervention Hors-Micro

E. HASSEN : Mais monsieur, par...

Intervention Hors-Micro : C'est n'importe quoi !

E. HASSEN : Écoutez, dans ce cas-là... Moi, ce que je vous dis, c'est que c'est confiné sur site. Je vous propose que vous puissiez prendre connaissance de l'étude complète, avec la description complète des installations et des risques qui sont associés.

Intervention Hors-Micro

M. BACHOLLE : Donc là, on vous propose gentiment un accès aux études, donc effectivement...

R. DUPUY : Monsieur. Après, monsieur devant, et après, monsieur ici.

Un participant : Je voudrais juste revenir un instant sur le trafic qu'il va y avoir, bien sûr, à l'extérieur d'Agristo, mais également à l'intérieur. Vous avez évoqué le fait qu'il y aurait des produits qui vont être emballés et ensuite diffusés chez les clients. D'accord ? Donc ça va sortir de l'usine par des camions. Mais si j'ai bonne mémoire – et là, un historien pourrait me reprendre si je dis des bêtises – je pense que du temps de Tereos, des produits étaient expédiés via les péniches. Serait-il donc possible d'imaginer que pour réduire le trafic routier, que ce soit en interne ou en externe, les produits emballés, pour partir chez les clients, pourraient peut-être prendre aussi le circuit fluvial via des péniches ? Ce qui réduirait bien évidemment, je pense – je ne suis pas spécialiste, mais c'est une idée comme une autre. Aussi, au niveau environnemental, cela éviterait beaucoup de nuisances, de réveiller et de nuire au bon sommeil de toute cette population dans les communes qui vont être traversées par ces camions.

R. DUPUY : On va vous répondre.

M. BACHOLLE : Merci beaucoup, monsieur.

W. CLAERBOUT : Aujourd'hui, le canal à côté du site Tereos n'est pas équipé pour le faire. Mais c'est vrai, c'est une très bonne question, on le fait déjà dans les autres sites, à Wielsbeke par exemple, et aussi dans l'usine aux Pays-Bas, on utilise la navigation intérieure. Nous pensons aussi que dès qu'il y aura le Port Marquion, il y aura des possibilités d'utiliser plus la navigation intérieure. Ce ne sera pas une solution pour les alentours directs du site évidemment, mais pour le transport, nous croyons que c'est vraiment une possibilité, oui.

M. BACHOLLE : Merci. Une autre question ?

R. DUPUY : Il y a une autre question. Monsieur, le micro arrive.

Un participant : Dans l'actuel PLU de la ville d'Escaudoevres, il y a au niveau des silos de Tereos une zone de protection d'effets indésirables de 350 m. Cette clause est-elle toujours d'actualité par rapport à la future activité de Tereos ? Parce que 350 m, on ne se retrouve pas loin des congélateurs, et si jamais, par le plus grand des malheurs, un silo explosait, ce que personne n'espère, il y aurait beaucoup de choses... vous voyez ce que je veux dire ?

S. BOURDON : Cela fait partie des risques technologiques, effectivement, entre Agristo et Tereos, ou plutôt de Tereos vers Agristo. Ce sont des sujets qui sont actuellement à l'étude.

R. DUPUY : La clause est-elle toujours d'actualité ? C'est la question de monsieur.

S. BOURDON : Il y a effectivement des études pour éviter des effets domino d'une installation sur l'autre, ce sont des choses qui sont regardées de très près.

R. DUPUY : Monsieur. Et après, monsieur. Allez-y.

Un participant : Merci. Monsieur le Directeur – c'est vous, le Directeur, monsieur ?

S. BOURDON : Quand l'usine sera construite... Je suis effectivement...

Le même participant : D'accord. Vous ne seriez pas intéressé pour habiter à côté d'une entreprise où il va y avoir des camions qui vont passer toutes les 8 mn environ, allez, 10 mn pour être gentil. Seriez-vous intéressé dans ces cas-là de racheter une, voire plusieurs maisons pour y habiter à proximité ? *(Rires) (Applaudissements)*

S. BOURDON : Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, notre implantation industrielle s'inscrit dans la continuité d'une activité industrielle, avec des infrastructures routières qui permettent en fait cette activité. Si on avait pu trouver une autre implantation, on serait peut-être à discuter ailleurs, mais aujourd'hui, c'est bien le projet à Escaudoevres, parce que cela répond à notre implantation. Mais effectivement, on ne sait pas faire autrement que transporter nos produits finis ou les pommes de terre en camion, donc en effet, il y a ce trafic.

Intervention Hors-Micro

S. BOURDON : J'ai habité, oui, à côté de flux de camions. Moi, je me mets aussi à votre place. Si aujourd'hui, on est là, c'est pour discuter avec vous. On a déjà aménagé un autre projet. Il y a des choses qui sont faisables, d'autres qui sont plus compliquées. Maintenant, si nous, on respecte toutes les règles, on espère qu'on pourra mener à bien notre projet. Mais on comprend ce que vous dites, je n'ai rien à ajouter ni à retirer, on nécessite de toute façon des flux.

R. DUPUY : Monsieur.

M. BACHOLLE : Peut-être une question devant, quelqu'un qui n'a pas encore pris la parole.

R. DUPUY : J'avais donné la parole à monsieur, donc on va y revenir juste après. Monsieur, et puis après, madame.

Un participant : Je prends une dernière fois la parole, j'espère... Il y a des choses qui m'interpellent encore ; les bassins de décantation. Je vous avoue franchement que je ne suis pas un riverain proche de la future usine Agristo, je serai plutôt dans une zone protégée, mais je veux me battre et être solidaire des gens qui vont avoir toutes ces nuisances de trafic, de hauteur de bâtiments. Tout à l'heure, Monsieur le Maire revenait sur le point de circulation de cette usine. Il faut savoir que... quand on voit le point rouge, il y a un petit périmètre gris qui fait que les camions vont passer quand même tout près de la rue d'Erre, on est bien d'accord ? Ça va tourner autour des bâtiments, les camions. Donc les gens de la rue d'Erre, fatalement, seront impactés par le bruit des camions. Bref. C'est une chose.

Autre chose qui m'interpelle : les bassins de décantation. Pour l'avoir vécu, le vidage des boues – parce qu'il y aura fatalement des vidages de boues – il faut savoir qu'une boue, vous l'avez dit très justement, Monsieur BOURDON, la fermentation d'une boue de pomme de terre n'a rien à voir avec la fermentation d'une boue de betterave. C'est beaucoup plus gênant. Pour moi, c'est mon avis, et je ne pense pas que vous allez me contredire.

On a parlé des centrales d'épuration. On a un petit peu zappé le sujet. Il va y avoir quand même un nombre certain de centrales d'épuration qu'il faudra dépolluer.

On a parlé de rejets d'eau dans le canal. Je ne voudrais pas, je ne souhaiterais pas, nous ne souhaiterions pas retrouver le même problème que nous avons eu avec Tereos avec cette pollution de l'Escaut qui va coûter des millions et des millions et des millions d'euros à Tereos et fatalement, peut-être le contribuable sera-t-il impacté. Je vous crois. Je crois sincèrement que les eaux qui seront rejetées seront à même d'être bien claires, comme vous l'avez dit. Je vous le souhaite, et je pense que... Je suis d'accord avec vous, vous allez être très vigilant là-dessus.

Après, je reviendrai sur le patrimoine immobilier. S'il est avéré aujourd'hui qu'AgriSto est vertueux, pour moi, tout ce que vous me dites-là, je suis à même de vous croire, même d'aller dans votre sens, pourquoi pas ? Une question se pose : pourquoi avoir choisi le site d'Escaudoevres ? Pourquoi ? Moi, je pense que j'ai quelques réponses, peut-être aléatoires.

L'État – Monsieur LESCURE est venu – il y avait un site, c'était parfait, Agristo, c'était nickel de le mettre là. Pourquoi Agristo a choisi ce site d'Escaudoevres ? Nous l'avons évoqué, il y a l'eau qui est très proche, donc 1,270 million de m³, il y a les bassins, le site est vraiment bien, vraiment super. Mais moi, je vous pose la question : aujourd'hui, nous sommes en 2024, toutes les usines qui veulent s'implanter le font hors des Collectivités et des maisons. On l'a connu, on va dire, Tereos était là, les maisons se sont bâties autour de la Sucrierie centrale – cela ne s'appelait même pas Tereos. Aujourd'hui, on fait le contraire. C'est-à-dire qu'on met une usine dans les habitations.

Je vais en terminer, monsieur, je vois que vous êtes un peu impatient, mais je vais aller au bout de mon explication.

R. DUPUY : Je ne suis pas du tout impatient.

Le même participant : J'étais dans l'agriculture depuis 45 ans et j'ai connu l'implantation de l'usine McCain à Matougues dans la Marne, qui est à pratiquement 6 km de la première habitation. À tel point qu'ils ont fait une usine de déshydratation juste à côté. Vous prenez Ecofrost qui est en train de se faire à Péronne sur le site d'ex-Flodor, c'est en zone industrielle, pas encore en zone urbaine. Aujourd'hui, on a le problème de CLAREBOUT. Agristo n'a rien à voir avec CLAREBOUT, je suis d'accord avec Monsieur BOURDON qui dit « on ne peut pas comparer CLAREBOUT à Agristo », je suis d'accord avec lui, vous voyez, je suis d'accord avec lui ! Parce que CLAREBOUT est certainement beaucoup moins

vertueux. Mais nous sommes allés, nous, AQVERSE, à nos frais, visiter, ou plutôt tourner autour de l'usine CLAREBOUT. Je ne voudrais pas, je le dis bien aujourd'hui solennellement, je ne voudrais pas qu'Escaudoevres tombe dans le même joug que CLAREBOUT. Nous avons rencontré Monsieur LIENART, le Maire de Deûlémont qui est juste à côté de Warneton, nous avons rencontré Madame DUMOULIN, associatif, vous savez, ils vivent un enfer. Un enfer ! C'est vraiment un enfer.

Alors, s'il vous plaît, soyons vertueux jusqu'au bout ! Merci. (*Applaudissements*)

M. BACHOLLE : Merci, monsieur. Y a-t-il des réponses à apporter ?

S. BOURDON : Il y avait plusieurs... j'ai pris des notes, la liste était longue.

R. DUPUY : Il y avait plusieurs questions.

S. BOURDON : Tout d'abord, sur la rue d'Erre. Effectivement, on a mis l'entrée au plus proche du pont, on ne peut pas la mettre directement après le pont parce qu'il y a des problèmes de dénivélé, il y a des problématiques après d'angle pour braquer, et aussi des problèmes de visibilité. Donc on l'a mis de telle sorte que cela minimise au maximum la circulation rue d'Erre – c'est le compromis que l'on a trouvé en discutant avec les architectes-conseil du gouvernement. Je vois que Monsieur BOUTEMAN...

Intervention Hors-Micro

T. BOUTEMAN : Si j'ai bien compris – Monsieur BOUFFETZ, vous me corrigez – je pense que votre inquiétude, c'est la route qui apparaît sur le plan – ce serait peut-être bien qu'on puisse nous remettre le plan de l'implantation...

R. DUPUY : On remet le plan.

T. BOUTEMAN : Voilà. C'est la voie que l'on voit tout en haut. Mais en fin de compte, les camions ne passent pas par là, si j'ai bien compris – Monsieur BOURDON, vous me corrigez. ... Voilà. C'est une voie pompiers, donc les camions ne passeront pas devant les riverains de la rue d'Erre, ils vont rentrer par le Chemin particulier, tout de suite tourner à gauche, passer sous les bureaux et tourner dans la cour intérieure. Je rends la parole à Monsieur BOURDON.

M. BACHOLLE : Merci pour cette précision. Il y avait une question sur les boues, je crois, boues de pommes de terre, boues de betteraves...

S. BOURDON : Au niveau des boues, là, on parle de la décantation des eaux de lavage de pommes de terre qui sont envisagées dans les bassins Tereos auparavant dédiés à la décantation des betteraves. On ne sera pas du tout sur les mêmes niveaux de matière organique, de charge organique sur les bassins. Les études sont en cours, on n'a pas encore les conclusions, on est assez confiant de ne pas du tout avoir les mêmes désagréments que ceux de l'activité sucrière, mais c'est en cours.

Ensuite, il y avait une question, une observation, je ne sais pas, sur le rejet au canal, mais j'avais déjà répondu...

M. BACHOLLE : Cela a déjà été répondu.

S. BOURDON : Sur le fait qu'il n'y avait pas de problème d'incompatibilité entre la qualité de ce qui serait rejeté et le milieu récepteur.

En ce qui concerne le patrimoine immobilier, vous avez bien compris que notre intention est de réhabiliter le plus possible, de faire en sorte que ce soit agréable et valorisant. Quel sera l'impact sur la valeur des maisons ? Je n'en ai absolument aucune idée.

En ce qui concerne l'implantation à Escaudoevres, vous faites des comparaisons avec d'autres sites industriels. Nous, notre volonté est de nous implanter là où il y a eu une activité industrielle pendant des années, et on est là aussi pour réindustrialiser, cela répondra aussi à bien d'autres enjeux comme celui de l'emploi, etc. C'est toujours aussi une affaire de compromis, et on espère qu'on pourra mener à bien notre projet.

Enfin, vous avez parlé de CLAREBOUT et vous avez bien fait de le rappeler : nous, on est Agristo, pas CLAREBOUT. Si on a des comparaisons à faire, c'est avec nos usines en Belgique. Là, les comparaisons sont valables parce que l'usine qui sera faite, on veut qu'elle soit exemplaire, et on aura aussi des améliorations par rapport à l'usine de Wielsbeke qui a été construite en 2017. On est dans un processus d'amélioration permanent – c'est notre manière de travailler.

M. BACHOLLE : Merci beaucoup.

R. DUPUY : On va prendre les 3 questions qui sont là, parce qu'on va arriver à 20h30 et on va arrêter la réunion. Mais on va d'abord prendre monsieur, et après les 3 questions qui sont posées. Monsieur, allez-y, vous avez la parole. On va prendre des questions courtes pour arrêter assez rapidement, plutôt vers 20h30. Monsieur.

Un participant : Merci de prendre ma question. Par rapport aux chiffres qui nous ont été donnés tout à l'heure « un hectare de pommes de terre donne à peu près 40 tonnes », et vous sortez 20 tonnes de frites. Si mon calcul n'est pas trop faux, où allez-vous chercher les 15 000 hectares de pommes de terre dans le secteur, sachant que vous privilégiez la production locale ?

M. BACHOLLE : Merci. Ce sera sur place.

S. BOURDON : C'est une question sur la partie agricole. La culture de la pomme de terre sur la région des Hauts-de-France, c'est 125 000 hectares. La surface agricole utile totale de la région des Hauts-de-France est d'un peu plus de 2,1 millions d'hectares. Notre projet représente environ 10 000 hectares, cela va représenter une augmentation d'environ 0,4 % supplémentaire. C'est-à-dire qu'on va passer de 6 % des surfaces cultivées en pommes de terre à 6,4 % de surfaces cultivées en pommes de terre. On ne sait pas encore où on va s'approvisionner, l'idée évidemment est de s'approvisionner le plus localement possible, il y a déjà de la pomme de terre qui se fait à proximité. Ce sont les études que l'on va mener qui nous amèneront à préciser dans le futur où sera fait cet approvisionnement, mais ce qu'on sait, c'est que ces 10 000 ha sont parfaitement absorbables puisque la culture de la pomme de terre aujourd'hui n'est pas une culture dominante, ce n'est que 6 % ; avec nos besoins, on va passer à 6,4 %.

R. DUPUY : Monsieur.

Un participant : Bonjour. Gérard BATOT. Je vais continuer sur cette question agricole. La culture de pommes de terre est une culture exigeante en eau et utilise 4 fois plus de produits phytosanitaires par rapport à une culture de blé. Avez-vous pris en compte dans vos études l'impact si vous faites du prélèvement local de la culture locale sur les ressources en eau et la qualité de l'air des habitants de la région ?

W. CLAERBOUT : Cette question dépasse le projet individuel. Je comprends très bien votre question, mais c'est quelque chose que l'on doit vraiment faire avec les fédérations, les secteurs et le monde agricole. C'est important aussi... Nous, nous achetons les pommes de terre, nous ne les cultivons pas nous-mêmes, mais nous aurons un impact, c'est très clair. Nous n'achetons pas non plus des terrains agricoles, mais nous sommes convaincus que nous avons une responsabilité de travailler avec les agriculteurs et d'améliorer la culture de la pomme de terre. Moi, personnellement, je suis convaincu que si de plus en plus d'industriels investissent dans cette industrie, cela va même donner des

opportunités et des possibilités d'investir beaucoup plus dans la durabilité et dans des technologies innovantes qui vont rendre cette culture plus durable. C'est dans notre intérêt aussi, on ne va pas investir dans une usine qui va coûter quand même pas mal d'argent si on ne peut pas arriver à une culture encore plus durable qu'aujourd'hui – ou plus durable qu'aujourd'hui.

M. BACHOLLE : Merci beaucoup.

R. DUPUY : Monsieur.

Un participant : Vous faites beaucoup d'efforts pour améliorer la situation de l'entreprise locale. Par contre, évidemment, il y a quand même des impacts sur l'environnement, le patrimoine des gens qui habitent à côté. À la fin de votre diapo, vous parlez de « poumon vert ». Pensez-vous, comme en Belgique où la nature est très respectée, investir pour remonter la valeur du patrimoine local dans des actions de valorisation de la nature ?

M. BACHOLLE : Pour être sûr, on parle bien de patrimoine naturel ? Non ?

R. DUPUY : Non, non... C'est-à-dire que... enfin, je ne sais pas, je traduis...

M. BACHOLLE : Pour être clair...

A-M ROYAL : Vous voulez parler d'aménagement, d'accompagnement des riverains sur des questions d'aménagement...

Le même participant : Ça, je pense que c'est déjà bien pris en compte sur le site. Mais comptez-vous aménager aussi autour dans le bassin environnant...

(Brouhaha)

R. DUPUY : ... en-dehors du site, contribuer à l'amélioration... C'est bien ce que j'avais compris.

S. BOURDON : On peut peut-être donner la parole à Vincent BATTEUX parce qu'il y a des projets autour des bassins Tereos.

V. BATTEUX, Directeur de l'usine Tereos : Effectivement, les bassins, comme tu l'as dit tout à l'heure, ce sont 130 hectares en tout, 100 sur les bassins principaux qui sont sur Eswars, Thun-Saint-Martin et Thun-l'Évêque, et 30 plutôt sur Thun-Saint-Martin et Iwuy, dont il a été décidé de les sanctuariser. C'est-à-dire qu'on va laisser la nature reprendre ses droits, les digues ont été ouvertes la semaine dernière de façon à ne pas accumuler d'eau s'il pleut, cette eau coule naturellement dans des ruisseaux et la nature reprend ses droits. Sur ces 30 hectares sanctuarisés, il est prévu de ne plus rien faire dedans, cela restera comme ça.

Pour les grands bassins, il restait donc 100 hectares, j'en ai effectivement proposé 4 petits à Agristo. Ils n'ont pas été choisis au hasard, ce sont des bassins assez enclavés, de façon à ce qu'il y ait le moins de digue possible. Parce qu'en fait, ce qui cède sur un bassin, c'est la digue. Plus vous collez les bassins l'un à l'autre, plus ils sont imbriqués, moins il y a de digue. Pour répondre à une question posée tout à l'heure sur les dangers d'avoir des bassins, on a choisi des bassins pas par hasard qui sont très centralisés. C'est un choix que nous avons fait. Dans les terrassements qu'on va faire, on va aussi renforcer les digues, de façon à supprimer complètement l'accident que nous avons eu il y a quelques années sur les bassins d'Eswars.

Avec les maires d'Escaudoevres, d'Eswars et de Thun-l'Évêque, on a beaucoup discuté en effet de ces poumons verts. C'est Monsieur le Maire d'Escaudoevres qui en a parlé le premier en disant « que pourrait-on faire pour créer un poumon vert sur Escaudoevres ? » En fait, les premiers bassins, ceux qui touchent vraiment Escaudoevres, qu'on appelle « le bassin château », sont des bassins

aujourd'hui où il n'y a plus d'eau, c'est de la terre. Dans le temps, je rappelle qu'une sucrerie faisait un trou dans le sol, mettait son eau de campagne, et quand l'eau avait décanté, l'été, on prenait la terre au fond et on remettait les digues – on faisait cela tous les ans et à un moment, on se retrouvait avec des digues de 6 m de haut. Et au fur et à mesure, on avançait dans le marais pour faire des bassins.

En fait, ces premiers bassins qui font 8 à 9 m de haut sont remplis de terre, et on s'est dit qu'il serait peut-être intéressant de les exploiter d'un point de vue paysager et d'en faire un parc de balade. J'ai emmené Monsieur BOUTEMAN visiter l'endroit et on a fait un plan qui serait vraiment à la sortie d'Escaudœuvres avec un parc pour aller se promener qui ferait une quinzaine d'hectares, et à l'intérieur de ce petit parc qui serait vraiment le parc d'Escaudœuvres, vous auriez grossièrement 1 km de chemin, un peu en forme de trèfle, avec dedans des petites mares où on cultiverait la biodiversité. Quand je dis « parc », ce n'est pas le type de parc qu'on trouve en ville, c'est vraiment un parc naturel type Marquenterre, des choses comme ça, où on aura des oiseaux, des canards – on les a déjà aujourd'hui. On laissera vraiment la nature reprendre ses droits, c'est juste un petit chemin piétonnier pour aller se promener tranquillement, le but étant de le faire rejoindre le bord de l'Escaut. Pourquoi ce parc s'appelle « le château » ? Parce qu'en dessous, il y a un château qui date de quelques siècles, dont les remparts existent encore. Un chemin circulaire descend jusqu'à l'Escaut – on l'a dégagé pas plus tard que la semaine dernière – et l'idée serait donc de se balader là-dedans et de pouvoir rejoindre le bord de l'Escaut et continuer sa balade.

Les bassins Agristo sont juste à côté. En fait, on est certain que cela va dégager beaucoup moins d'odeur que les bassins de sucrerie parce qu'il y a beaucoup moins de matière organique en décomposition dans les lavages de pommes de terre que de betteraves. Il y a un ancien patron betteravier de Tereos dans la salle qui connaît très bien le sujet des odeurs. En fait, l'odeur de betterave, c'est d'une part, la partie organique de la betterave, donc les morceaux de betterave qui se détachent, et d'autre part, le sucre collecté en usine qui coule et va dans les bassins. Le mélange des deux fait que cela rentre en fermentation. Mais une usine qui maîtrise bien son flux de sucre et ses flux de morceaux de betterave ne pue pas. La pomme de terre, elle, perd très peu de morceaux parce que si on la blesse, ce sont des frites en moins. En fait, on prend beaucoup plus soin du transport de la pomme de terre que de la betterave. D'ailleurs, les remorques de betteraves sont en alu qui font beaucoup de bruit à vide, alors que celles de pommes de terre sont très amorties parce qu'on n'a pas le droit de choquer la pomme de terre pendant son transport. Ce sont des remorques qui font donc beaucoup moins de bruit à vide – je pense que c'est à préciser parce que c'est vraiment une différence entre la betterave et la pomme de terre.

Je reviens sur mes bassins. À côté de ce petit parc de balade, il y aura vue sur les 4 bassins Agristo qui sont des bassins en eau, 3 sont vraiment en eau et le 4^{ème} stockera la terre sur lequel il pourra y avoir des arbres, des plantations, etc.

Après, nos très grands bassins, ce qu'on appelle « les grands bassins Tereos » qui sont en activité aujourd'hui, il y en a 4 ; ils ont une capacité totale de stockage de 2 millions de m³ d'eau. Aujourd'hui, n'oublions pas que les agriculteurs de la région sont propriétaires de Tereos qui est une coopérative. Les propriétaires de Tereos sont les agriculteurs, avec chacun son petit morceau. Quand on ferme une sucrerie, quelque part, on ferme « leur » sucrerie. Aujourd'hui, on emmène leurs betteraves se faire traiter dans d'autres sucreries, et ce qu'on a proposé avec la Chambre d'agriculture aux agriculteurs locaux, c'est de dire « messieurs, on a 2 millions de m³ de stockage d'eau qui sont ici, des bassins existent, ne serait-ce pas une bonne idée de les récupérer pour stocker de l'eau et si vous voulez faire de la pomme de terre dans la région ? » N'oublions pas que les surfaces de betteraves dans la région ont baissé de 19,8 %, donc quand on dit qu'on va mettre de la pomme de terre, il ne faut pas oublier qu'on vient de perdre 19,8 % de surface betteravière dans la région. C'est une réalité. Pour faire de la

pomme de terre – quelqu’un l’a dit – il faut de l’eau ! Ce qu’on s’est dit dans notre petite tête, c’est qu’on a des bassins et qu’Agristo va consommer 1,2 million de m³ d’eau ; plutôt que de les remettre dans la rivière, il serait peut-être intéressant de les garder dans nos bassins, et l’été, de les rendre aux agriculteurs. C’est une petite idée.

Par contre, on a vraiment voulu dissocier les deux sujets. C’est-à-dire qu’Agristo fait son usine, consomme son eau, et nous, à l’autre bout, on se dit qu’il faut peut-être se préparer à la récupérer. En fait, c’est ce qu’on est en train de monter avec la Chambre d’agriculture, pourquoi ne pas stocker cette eau plutôt que de la mettre dans la rivière, et quand la rivière, l’hiver, l’Escaut est en charge et qu’il y a des crues, pendant celles-ci, ne peut-on pas capter un peu d’eau dans la crue et la mettre justement dans ces bassins qui existent et la rendre aux agriculteurs quand il y a interdiction de prélèvement ? N’oublions pas que les agriculteurs locaux prélèvent l’eau dans les nappes phréatiques.

En fait, il pourrait y avoir un équilibre très vertueux entre le 1,2 million de m³ qu’Agristo consomme et le 1,2 million de m³ que nous pourrions stocker dans les bassins et rendre aux agriculteurs. Ce sont autant de m³ que les agriculteurs ne prendraient plus dans la nappe phréatique. L’idée globale est là.

Par contre, on a vraiment voulu avec Agristo dissocier les deux projets, parce que si on met tous les projets en même temps sur la table, c’est un problème...

Intervention Hors-Micro

R. DUPUY : Attendez... Monsieur ! Allez-y, répondez.

V. BATTEUX : Si vous voulez, on a beaucoup d’usines en France, je prends celle de Conantre dans la Marne, celle de Boiry à côté d’Arras, et on a ce qu’on appelle des réseaux d’épandage. C’est-à-dire qu’en campagne, on donne aux agriculteurs de l’eau boueuse qu’ils mettent directement dans les champs juste après la récolte, et après, on fait de la fertirrigation, c’est de l’eau décantée qu’on envoie aux agriculteurs quand ils ont besoin d’eau sur des cultures. En fait, ce système n’existe pas dans toutes les sucreries de France, il existe dans certaines, mais pas dans toutes. Fort de cette expérience, on est capable aujourd’hui, le long des champs ou des chemins, de dérouler des tuyaux de 200 mm de diamètre sous les chemins, on les enterre, l’agriculteur vient se brancher dessus et pomper son eau. Il récupère l’eau que l’usine Agristo pourrait rejeter. Donc le projet global est celui-ci.

R. DUPUY : Merci. On va prendre la dernière question ; monsieur avait levé la main. Après, je donnerai la parole aux Garants pour clôturer. Avez-vous toujours une question ?

Un participant : Oui. Je voulais poser la question à Monsieur BOURDON. Quand on a visité Wielsbeke, on a quand même perçu pas mal d’odeurs de friture. Je voulais quand même savoir si le process à Wielsbeke est le même que celui qu’il y aura à Escaudoevres, c’est-à-dire la condensation. Est-ce déjà le process qui est utilisé à Wielsbeke, la condensation des vapeurs ? Ou alors est-ce un système qui vient d’être développé pour Escaudoevres ? Parce qu’à Wielsbeke, ça sent la frite ! Donc à Escaudoevres, si c’est le même process, ça sentira également la frite.

R. DUPUY : Merci.

S. BOURDON : Le système de condensation sera amélioré. Aujourd’hui, à Wielsbeke, c’est un système simple effet ; sur Escaudoevres, ce sera un système double effet. On est dans un processus d’amélioration continue. On utilise notre expérience et on cherche en permanence à améliorer les choses, donc effectivement, de ce point de vue, le système sera différent et un petit peu plus évolué.

R. DUPUY : Je vous remercie. Il est 20h30, peut-être même passé, on va terminer là. On va vous inviter à aller déguster quelques frites, et avant, pour terminer, je vais laisser la parole à la Garante. Merci.

A-M ROYAL : Vous avez assisté à la première réunion, vous avez vu et entendu les réponses. Elles sont celles d'un début de concertation. Les questions que vous n'avez pas posées aujourd'hui, on n'a pas pu y répondre, il faut absolument les poser sur le site. On voit bien que des parties vous préoccupent plus, telle la proximité – c'est ce que vous avez dit aujourd'hui. Une partie sur l'agriculture est apparue en fin de réunion, il y a encore beaucoup de sujets qui peuvent être abordés. Donc n'hésitez pas à poser vos questions, à aller à la visite – il reste 20 places – et à participer aux prochains ateliers. Au fur et à mesure des études, des documents seront mis en ligne et vous permettront d'aborder les choses. Mais n'hésitez pas à questionner – vous avez eu une première approche et maintenant, on va pouvoir continuer à discuter.

R. DUPUY : On peut continuer à discuter. Merci et bonne soirée.

A-M. ROYAL : Merci à vous tous pour votre patience et votre présence.